



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2025-159

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

ARS /

R53-2025-12-04-00004 - 220005151 2025 12 04 MERDRIGNAC (4 pages)	Page 3
R53-2025-12-04-00006 - 220016422 2025 12 04 CORLAY (4 pages)	Page 8
R53-2025-12-04-00005 - 220016539 2025 12 04 PLERIN (4 pages)	Page 13

BRET 12 -Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes - DISP /

R53-2025-12-03-00012 - Arrêté du 3 décembre 2025 de M. Pascal VION, DISP Grand Ouest, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (15 pages)	Page 18
---	---------

Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités /

R53-2025-11-13-00010 - 2025 arr tarif CADA AMISEP 56 (5 pages)	Page 34
R53-2025-11-21-00002 - 2025 arr tarif CADA CPOM COALLIA (5 pages)	Page 40
R53-2025-11-17-00003 - 2025 arr tarif CPH AMISEP22 (5 pages)	Page 46
R53-2025-11-17-00005 - 2025 arr tarif CPH AMISEP35 (5 pages)	Page 52
R53-2025-11-17-00008 - 2025 arr tarif CPH AMISEP56 (2) (5 pages)	Page 58
R53-2025-11-17-00006 - 2025 arr tarif CPH ASBL (5 pages)	Page 64
R53-2025-11-17-00004 - 2025 arr tarif CPH COALLIA29 (5 pages)	Page 70
R53-2025-11-17-00007 - 2025 arr tarif CPH COALLIA35 (5 pages)	Page 76
R53-2025-11-17-00009 - 2025 arr tarif CPH COALLIA56 (5 pages)	Page 82
R53-2025-11-17-00010 - 2025 arr tarif CPH SAUVEGARDE56 (5 pages)	Page 88

ARS

R53-2025-12-04-00004

220005151 2025 12 04 MERDRIGNAC



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation départementale de Côtes d'Armor
Département animation territoriale



ARRETE
portant cession de l'autorisation de Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
de Merdrignac
géré par l'ADMR de Merdrignac-Loudéac situé à Merdrignac
à la Fédération départementale ADMR des Côtes d'Armor (220024392)
et maintenant la capacité à 32 places
FINESS : 220005151

**La Directrice générale de
l'agence régionale de santé de Bretagne**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles :

- L.312-1 et suivants définissant le champ des établissements et service médico-sociaux ;
- L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations ;
- R.313-1 à R.313-10-2 relatifs aux modalités d'autorisations de création de transformation, d'extension, des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- D312-0-1 à D312-10 relatifs aux prestations délivrées ;
- D312-10-01 à D312-176-4-26 relatifs aux conditions minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements ;
- D313-7-2 relatif au délai de caducité ;
- D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L.313-6 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la

déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 135 ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne arrêté le 27 octobre 2023 ;

Vu le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de Madame Véronique SOLERE en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à compter du 25 août 2025 ;

Vu la délibération du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Christian COAIL à la présidence du Conseil départemental des Côtes-d'Armor ;

Vu la décision du 25 août 2025 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Monsieur Malik LAHOUCINE ;

Vu le dernier arrêté d'autorisation en date du 11/06/2019 portant modification de la dénomination du gestionnaire du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Merdrignac ;

Vu l'extrait de délibération du conseil d'administration du 06/03/2025 validant à l'unanimité la cession de l'autorisation détenue par l'association locale ADMR de Merdrignac-Loudéac au bénéfice de la Fédération départementale ADMR des Côtes d'Armor à compter du 01/01/2026 ;

Vu la demande présentée par la Fédération départementale ADMR des Côtes d'Armor le 17/10/2025 en vue du regroupement des autorisations individuelles SSIAD PLERIN ; SSIAD CORLAY ; SSIAD MERDRIGNAC, sous une autorisation unique, portée par la Fédération ADMR des Côtes d'Armor ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et prévoit les démarches d'évaluation ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

La Fédération départementale ADMR des Côtes d'Armor est autorisée à gérer le SSIAD situé 5, rue de Brocéliande - 22230 MERDRIGNAC.

L'autorisation prend effet à compter 01/01/2026.

L'autorisation est délivrée dans le cadre du fonctionnement suivant :

- SSIAD : 32 places pour personnes âgées

Article 2 :

La zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour les personnes âgées de plus de 60 ans reste inchangée et couvre les communes suivantes : Gomené, Illifaut, Laurenan, Loscouët-sur-Meu, Merdrignac, Mérillac, Saint-Launeuc, Saint-Vran, Trémorél.

Article 3 :

L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière

suivante :

Raison sociale de l'Entité Juridique (EJ) : Fédération départementale ADMR des Côtes d'Armor
Adresse : 2 Rue Claude Bernard - CS 70207 - 22192 Plérin cedex
N° FINESS : 220024392
SIREN : 310 427 950
Code statut juridique : 60 Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

La capacité totale de l'établissement est fixée à 32 places, réparties de la façon suivante :

Etablissement principal :

Raison sociale de l'établissement (ET) : SSIAD de Merdrignac
Adresse : 5, rue de Brocéliande - 22230 MERDRIGNAC
N° FINESS : 220005151
SIRET : 339 615 890 00037
Code catégorie : 354 Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D)
Code MFT : 54 -Tarif AM SSIAD (SSIAD uniquement)

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 358 - Soins infirmiers à Domicile
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 700 Personnes Agées (Sans Autre Indication)
Capacité : 32

Article 4 :

Il est rappelé que l'autorisation est accordée pour 15 ans depuis la date de renouvellement de l'autorisation de la structure. Le renouvellement, total ou partiel, de l'autorisation est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions définies par le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022.

Article 5 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente concernée. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de cette dernière.

La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie dématérialisée sur Télérecours, <https://www.telerecours.fr/>, ou postale, 3 Contour de la Motte 35044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 6 :

Le directeur de la délégation des Côtes d'Armor de l'ARS, et le gestionnaire du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne.

Fait à RENNES, le 04/12/2025

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé Bretagne,
Le Directeur général adjoint

Malik LAHOUCINE

ARS

R53-2025-12-04-00006

220016422 2025 12 04 CORLAY



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation départementale de Côtes d'Armor
Département animation territoriale



ARRETE
portant cession de l'autorisation de Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
de Corlay
géré par l'ADMR de Corlay-Rostrenen situé à Corlay
à la Fédération départementale ADMR des Côtes d'Armor (220024392)
et maintenant la capacité à 31 places
FINESS : 220016422

**La Directrice générale de
l'agence régionale de santé de Bretagne**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles :

- L.312-1 et suivants définissant le champ des établissements et service médico-sociaux ;
- L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations ;
- R.313-1 à R.313-10-2 relatifs aux modalités d'autorisations de création de transformation, d'extension, des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- D312-0-1 à D312-10 relatifs aux prestations délivrées ;
- D312-10-01 à D312-176-4-26 relatifs aux conditions minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements ;
- D313-7-2 relatif au délai de caducité ;
- D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L.313-6 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la

déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 135 ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne arrêté le 27 octobre 2023 ;

Vu le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de Madame Véronique SOLERE en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à compter du 25 août 2025 ;

Vu la délibération du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Christian COAIL à la présidence du Conseil départemental des Côtes-d'Armor ;

Vu la décision du 25 août 2025 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Monsieur Malik LAHOUCINE ;

Vu le dernier arrêté d'autorisation en date du 11/06/2019 portant modification de la dénomination du gestionnaire du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de CORLAY ;

Vu l'extrait de délibération du conseil d'administration du 10/03/2025 validant à l'unanimité la cession de l'autorisation détenue par l'association locale ADMR de Corlay-Rostrenen au bénéfice de la Fédération départementale ADMR des Côtes d'Armor à compter du 01/01/2026 ;

Vu la demande présentée par la Fédération départementale ADMR des Côtes d'Armor le 17/10/2025 en vue du regroupement des autorisations individuelles SSIAD PLERIN ; SSIAD CORLAY ; SSIAD MERDRIGNAC, sous une autorisation unique, portée par la Fédération ADMR des Côtes d'Armor ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et prévoit les démarches d'évaluation ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

La Fédération départementale ADMR des Côtes d'Armor est autorisée à gérer le SSIAD situé à 7, rue Sainte Anne 22320 CORLAY.

L'autorisation prend effet à compter 01/01/2026.

L'autorisation est délivrée dans le cadre du fonctionnement suivant :

- SSIAD : 31 places pour personnes âgées

Article 2 :

La zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour les personnes âgées de plus de 60 ans reste inchangée et couvre les communes suivantes : Corlay, Le Haut-Corlay, Plussulien, Saint-Martin-des-Prés, Saint-Mayeux.

Article 3 :

L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Raison sociale de l'Entité Juridique (EJ) : Fédération départementale ADMR des Côtes d'Armor
Adresse : 2 Rue Claude Bernard - CS 70207 - 22192 Plérin cedex
N° FINESS : 220024392
SIREN : 310 427 950
Code statut juridique : 60 Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

La capacité totale de l'établissement est fixée à 31 places, réparties de la façon suivante :

Etablissement principal :

Raison sociale de l'établissement (ET) : SSIAD de Corlay
Adresse : 7, rue Sainte Anne - 22320 CORLAY
N° FINESS : 220016422
SIRET : 339 617 995 00024
Code catégorie : 354 Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D)
Code MFT : 54 -Tarif AM SSIAD (SSIAD uniquement)

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 358 - Soins infirmiers à Domicile
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 700 Personnes Agées (Sans Autre Indication)
Capacité : 31

Article 4 :

Il est rappelé que l'autorisation est accordée pour 15 ans depuis la date de renouvellement de l'autorisation de la structure. Le renouvellement, total ou partiel, de l'autorisation est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions définies par le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022.

Article 5 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente concernée. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de cette dernière.

La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie dématérialisée sur Télérecours, <https://www.telerecours.fr/>, ou postale, 3 Contour de la Motte 35044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa

publication.

Article 6 :

Le directeur de la délégation des Côtes d'Armor de l'ARS, et le gestionnaire du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne.

Fait à RENNES, le 04/12/2025

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé Bretagne,
Le Directeur général adjoint

Malik LAHOUCINE

ARS

R53-2025-12-04-00005

220016539 2025 12 04 PLERIN



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation départementale de Côtes d'Armor
Département animation territoriale



ARRETE
portant cession de l'autorisation de Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
de Plérin-Pordic
géré par l'ADMR des Sources à la Baie situé à Plérin
à la Fédération départementale ADMR des Côtes d'Armor (220024392)
et maintenant la capacité à 48 places
FINESS : 220016539

**La Directrice générale de
l'agence régionale de santé de Bretagne**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles :

- L.312-1 et suivants définissant le champ des établissements et service médico-sociaux ;
- L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations ;
- R.313-1 à R.313-10-2 relatifs aux modalités d'autorisations de création de transformation, d'extension, des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- D312-0-1 à D312-10 relatifs aux prestations délivrées ;
- D312-10-01 à D312-176-4-26 relatifs aux conditions minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements ;
- D313-7-2 relatif au délai de caducité ;
- D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L.313-6 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la

déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 135 ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne arrêté le 27 octobre 2023 ;

Vu le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de Madame Véronique SOLERE en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à compter du 25 août 2025 ;

Vu la délibération du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Christian COAIL à la présidence du Conseil départemental des Côtes-d'Armor ;

Vu la décision du 25 août 2025 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Monsieur Malik LAHOUCINE ;

Vu le dernier arrêté d'autorisation en date du 20/11/2025 portant extension de deux places de la capacité de l'Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD) ;

Vu l'extrait de délibération du conseil d'administration du 04/03/2025 validant à l'unanimité la cession de l'autorisation détenue par l'association locale ADMR des Sources à la Baie au bénéfice de la Fédération départementale ADMR des Côtes d'Armor à compter du 01/01/2026 ;

Vu la demande présentée par la Fédération départementale ADMR des Côtes d'Armor le 17/10/2025 en vue du regroupement des autorisations individuelles SSIAD PLERIN ; SSIAD CORLAY ; SSIAD MERDRIGNAC, sous une autorisation unique, portée par la Fédération ADMR des Côtes d'Armor ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et prévoit les démarches d'évaluation ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

La Fédération départementale ADMR des Côtes d'Armor est autorisée à gérer le SSIAD situé à 2 Rue Claude Bernard - 22190 Plérin.

L'autorisation prend effet à compter 01/01/2026.

L'autorisation est délivrée dans le cadre du fonctionnement suivant :

- SSIAD : 30 places pour personnes âgées
- ESAD : 18 places

Article 2 :

La zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour les personnes âgées de plus de 60 ans reste inchangée et couvre les communes suivantes : Plérin, Pordic (sauf le secteur de Tréméloir de la nouvelle commune de Pordic), Trémuson.

La zone d'intervention de l'Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD) reste inchangée et couvre

les communes suivantes : Binic-Etables-sur-Mer, Le Bodéo, Le Foeil, Le Leslay, Le Vieux-Bourg, Hillion, La Harmoye, La Méaugon, Lanfains, Langueux, Lantic, Plaine-Haute, Plaintel, Plédran, Plérin, Ploeuc-l'Hermitage, Ploufragan, Plourhan, Pordic, Quintin, Saint-Bihy, Saint-Brandan, Saint-Brieuc, Saint-Carreuc, Saint-Donan, Saint-Gildas, Saint-Julien, Saint-Quay-Portrieux, Trégueux, Trémuson, Tréveneuc, Yffiniac..

Article 3 :

L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Raison sociale de l'Entité Juridique (EJ) : Fédération départementale ADMR des Côtes d'Armor
Adresse : 2 Rue Claude Bernard - CS 70207 - 22192 Plérin cedex
N° FINESS : 220024392
SIREN : 310 427 950
Code statut juridique : 60 Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

La capacité totale de l'établissement est fixée à 48 places, réparties de la façon suivante :

Etablissement principal :

Raison sociale de l'établissement (ET) : SSIAD de Plérin-Pordic
Adresse : 2 Rue Claude Bernard - CS 70207 - 22190 Plérin
N° FINESS : 220016539
SIRET : 450 741 517 00020
Code catégorie : 354 Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D)
Code MFT : 54 -Tarif AM SSIAD (SSIAD uniquement)

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 358 - Soins infirmiers à Domicile
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 700 Personnes Agées (Sans Autre Indication)
Capacité : 30

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 357 - Activité soins d'accompagnement et de réhabilitation
Code activité : 16 Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité : 18

Article 4 :

Il est rappelé que l'autorisation est accordée pour 15 ans depuis la date de renouvellement de

l'autorisation de la structure. Le renouvellement, total ou partiel, de l'autorisation est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions définies par le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022.

Article 5 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente concernée. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de cette dernière.

La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie dématérialisée sur Télérecours, <https://www.telerecours.fr/>, ou postale, 3 Contour de la Motte 35044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 6 :

Le directeur de la délégation des Côtes d'Armor de l'ARS, et le gestionnaire du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne.

Fait à RENNES, le 04/12/2025

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé Bretagne,
Le Directeur général adjoint

Malik LAHOUCINE

BRET 12 -Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes - DISP

R53-2025-12-03-00012

Arrêté du 3 décembre 2025 de M. Pascal VION,
DISP Grand Ouest, portant délégation de
signature en matière d'ordonnancement
secondaire

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND-OUEST
(Bretagne, Normandie et Pays de la Loire)
CABINET

ARRETE DU 3 décembre 2025
Portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND OUEST

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiée ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, notamment son article 34 ;
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;
Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Mr Amaury de SAINT-QUENTIN préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
Vu la circulaire de gestion budgétaire du ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 11 janvier 2021 relative à la mission plan de relance ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2006 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice ;
Vu le protocole portant contrat de service entre la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest, la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes, la délégation interrégionale du secrétariat général Grand-Ouest et le service facturier de la direction régionale des finances publiques Bretagne et Ille et Vilaine du 13 mars 2018 ;
Vu la convention de subdélégation de gestion du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP) entre le secrétariat général (SG) du ministère de la justice, la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et la direction des services judiciaires (DSJ) du 28 août 2024 ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
Vu la circulaire du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué chargé du budget du 4 décembre 2013 désignant le préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;
Vu l'arrêté 2025/DISP/DSF-marchés du préfet du Finistère assurant l'intérim du préfet de la région Bretagne du 3 décembre 2025 portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest.

ARRETE

Article 1 : Il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses d'investissement des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire, aux agents dont les noms suivent :

- M Luc JULY, directeur interrégional adjoint ;
- M Richard MENAGER, secrétaire général.

Il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les lettres de commandes simples d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT ainsi que les intérêts moratoires et ordres à payer des dépenses d'investissement des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire, à :

- M. Michaël GARNIER, chef du département des affaires immobilières ;
- Mme Maryse POULELAOUEN, adjointe au chef du département des affaires immobilières.

Article 2 : Il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses des traitements et des indemnités des personnels des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire, aux agents dont les noms suivent :

- M Luc JULY, directeur interrégional adjoint ;
- M Richard MENAGER, secrétaire général ;
- M. Jean-Christophe HOUARD, chef du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- Mme Helen BELLE, adjointe au chef du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- Mme Janick HAYEL, cheffe du service de gestion administrative et financière du personnel.

Article 3 : Il est donné subdélégation à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et dépenses, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat relatif au budget prévisionnel du programme 107, titres III et VI, ainsi que les recettes et dépenses imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire », aux agents dont les noms suivent :

- M Luc JULY, directeur interrégional adjoint ;
- M Richard MENAGER, secrétaire général ;
- Mme Soizick MASSE-POLLET, cheffe du département du budget et des finances ;
- M. Romain DOUCET, adjoint à la cheffe du département du budget et des finances.

Article 4 : Il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences et dans la limite des crédits de fonctionnement et d'intervention qui leur sont alloués, les actes concernant la signature des lettres de commandes, des attestations de service fait et des ordres de mission qui ne sont pas permanents, aux chefs d'établissements pénitentiaires, leurs adjoints, aux directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation et à leurs adjoints, ainsi qu'aux personnels administratifs désignés (annexe), pour les recettes et les dépenses relatives au budget prévisionnel du programme 107 titres III, V et VI (signature des bons de commande, établissement de certificats administratifs nécessaires à certains mandaterments, signature des relevés d'opération bancaires des cartes achats, signature des ordres à payer des tableaux d'ordre à payer, signature des attestations de « service fait »), ainsi que les recettes et dépenses imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire » (signature des bons de commande, établissement de certificats administratifs nécessaires à certains mandaterments, signature des relevés d'opération bancaires des cartes achats, signature des ordres à payer des tableaux d'ordre à payer, signature des attestations de « service fait »).

Article 5 : Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes préparatoires concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses inscrites au budget des unités opérationnelles des programmes 107 et 912 délégués à la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, aux agents désignés en qualité de valideur portail formulaire et en qualité de constateur du service fait portail formulaire (annexe).

Article 6 : Il est donné subdélégation de signature à effet de valider, dans l'outil Chorus DT, dans la limite de leurs attributions et compétences, les ordres de mission et engagements de frais de déplacement pour les personnels placés sous leur autorité, aux agents désignés en qualité de valideur ou gestionnaire Chorus DT (annexe).

Article 7 : Il est donné subdélégation de signature au référent SFACT, au suppléant SFACT et aux personnels administratifs désignés (annexe) aux fins de créer et transmettre les fiches communication au SFACT et au DAEB, ayant pour objet notamment de transmettre l'ordre de payer des dépenses de flux 3 et flux 4, les baux, les charges :

Service	Unité	Nom-Prénom	Fonction
Direction Interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest	DBF	BOULAIS Nelly	Référente SFACT
	DBF	PARIZET Charlotte	Suppléante SFACT

Article 9 : Le directeur interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et au directeur régional des Finances Publiques de la région Bretagne, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne et affiché à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire).

Fait à Rennes, le 3 décembre 2025

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)



Pascal VION

I/ Dépenses de recettes et de fonctionnement et d'intervention, imputées sur le (BOP 0107-F007 et UO 0107-F007-0001) - Titre III, Titre VI et compte de commerce 912			
Fonctions	Types d'actes faisant l'objet d'une subdélégation	NOM du Titulaire de la délégation et des suppléants (inscrire un nom par ligne suivi de la mention titulaire ou suppléant)	
1- Signature des marchés, devis et demandes préalables d'achat imputées sur les crédits du titre III			
Directeur interrégional adjoint	Signature de l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 pour le titre III.	Luc JULY, titulaire	
Secrétaire général		Richard MENAGER, suppléant	
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjoint au chef du département (DBF)		Soizick MASSE-POLLET, titulaire Romain DOUCET, suppléant	
2- Exécution des marchés de gestion déléguée			
Cheffe de l'unité de suivi des gestions déléguées	Réponses au recours gracieux formés par les titulaires de marché GD contre les décisions de pénalités appliquées au niveau des établissements.	Elodie GODET, titulaire	
3- Validation des états de frais de déplacements et frais de changement de résidence			
Directeur interrégional adjoint	Frais de déplacement et frais de changement de résidence des agents.	Luc JULY, titulaire	
Secrétaire général		Richard MENAGER, suppléant	
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjoint au chef du département (DBF)		Soizick MASSE-POLLET, titulaire Romain DOUCET, suppléant Isabelle CHASSEING	
Gestionnaires au département du budget et des finances (DBF)		Charline GOURHAND Martine HERVE Lucie REPESE Félicien SITOU	
Pôle administratif - Mission droit, expertise juridique et maîtrise risques	Frais de déplacement des agents.	Sabine CROCCQ, titulaire xxxxxxx, suppléante	
Directrice des Equipes de Sécurité Pénitentiaire		Mathilde DESFORGES Stéphane HILLAIRET, titulaire	
Responsable - Direction des équipes de sécurité pénitentiaire - Autorité régulation programmation extraction judiciaire (ARPEJ) Adjointe au Responsable - ARPEJ		Aurélié GILLON, suppléante	
Pôle administratif - ARPEJ		XXXX XXXX Kévin JOUBEAU	
Adjointe au DRHRS (département des ressources humaines et des relations sociales)		Helen BELLE, titulaire	
Secrétariat du DRHRS		Florence ROISAN, suppléante	
Assistante de Formation - Département Recrutement Formation		Patricia LAGARRIGUE	
Assistants au DSD (département de la sécurité et de la détention)		Jocelyne RIO Christel SAUVAGE FONTAINE	
Chef d'unité au DSD - ERIS		Cyril PROUVEZ, titulaire	
Adjoint au chef d'unité au DSD - ERIS		Emmanuel RUPPRECHT, suppléant	
Secrétaire au DSD - ERIS		Mathilde COURGEON, suppléante	
Agents ERIS		Jean Baptiste BUCHART Benjamin CAZES Frédéric SEBENE	
Assistant au DSD - Unité de la Sécurité		Fabien SAINT MAZARD	
Cheffe de Service		Cécile BOUGHERARI, titulaire	
Adjoint à la cheffe de service		Jonathan MAILHAT, suppléant	
Chef de département - DSI (département des systèmes d'information)		Didier GESNOUIN, titulaire	
Adjoint au chef de département - DSI (département des systèmes d'information)		Yohann RADIN, suppléant	
Chef de département - DPIPPR (département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive) Adjoint au Chef de département - DPIPPR		Lucie COMMEUREUC, titulaire Laurent ROUSSEL, suppléant	
Secrétaire au DPIPPR (département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive)		Pierrick DENMAT, suppléant	
Chef de l'UPPI - DPIPPR (département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive)		Marion KERDRAON, titulaire	
Chef de l'UEP - DPIPPR (département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive)		Juliette LE SERRE	
Chef de l'UMA - DPIPPR (département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive)		Laure JOLIVET, titulaire	
Chef de département - DAI (département des affaires immobilières) Adjointe au chef de département - DAI		Mickaël GARNIER, titulaire Maryse POULELAOUEIN, suppléante	
4- Validation des ordres à payer			
Directeur interrégional adjoint		Ordre à payer avant transmission à la DRFIP.	Luc JULY, titulaire
Secrétaire général			Richard MENAGER, suppléant
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjoint au chef du département (DBF)	Soizick MASSE-POLLET, titulaire Romain DOUCET, suppléant		
5- Saisie dans l'application Chorus-Formulaire			
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjoint au chef du département	Constatation du service fait, demande d'achat (par centre de coût).	Soizick MASSE-POLLET, titulaire Romain DOUCET, suppléant	

Gestionnaires au département du budget et des finances (DBF)	Validation et constatation des SF	Sandrine AUFRAY Isabelle CHASSEING Nelly DOPIERALA Charline GOURHAND Martine HERVE Morgane LERAY XXXX Félicien SITOU Auriane THIBAUT Camille ZENNATI
Cheffe de département du budget et des finances (DBF)	Création et transmission des Fiches COM	Soizick MASSE-POLLET, titulaire
Rérente SFACT - département du budget et des finances (DBF) Chargée de mission - département du budget et des finances (DBF)		Nelly BOULAIS, titulaire
Gestionnaires au département du budget et des finances (DBF)		Charlotte PARIZET, suppléante
		Sandrine AUFRAY Isabelle CHASSEING Nelly DOPIERALA Charline GOURHAND Martine HERVE Morgane LERAY XXXX Félicien SITOU Auriane THIBAUT Camille ZENNATI
		Morgane GLOAGUEN
Cheffe de l'unité de gestion des dossiers transversaux - (UGDT) - DRHRS Adjoint à la cheffe d'unité (UGDT) - DRHRS Gestionnaires du Pôle RH Siège (UGDT) - DRHRS - AT et frais médicaux		Christophe EUZENAT Catherine ROMARY Nathalie ADIGO
6-Traitement des relevés d'opération et des demandes de paiement		
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjointe au chef du département	Signature des ROP et ROA	Soizick MASSE-POLLET, titulaire Romain DOUCET, suppléant
Rérente SFACT - département du budget et des finances (DBF) Chargée de mission - département du budget et des finances (DBF)	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Nelly BOULAIS, titulaire
Gestionnaires au département du budget et des finances (DBF)		Charlotte PARIZET, suppléante
		XXXX Isabelle CHASSEING Charline GOURHAND Martine HERVE Félicien SITOU Auriane THIBAUT
7-Traitement des intérêts moratoires		
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjoint au chef du département	Signature des tableaux d'ordre de payer	Soizick MASSE-POLLET, titulaire Romain DOUCET, suppléant
Rérente SFACT - département du budget et des finances (DBF) Chargée de mission - département du budget et des finances (DBF)	Transmission des tableaux d'ordre de payer PAR FICHE COM à la DRFP	Nelly BOULAIS, titulaire
		Charlotte PARIZET, suppléante
II/ Dépenses d'investissement, imputées sur (BOP 0107-F007 et UO 0107-F007-0001) - Titre V		
1- Signature des marchés, ordres de service, devis, demandes préalables d'achat		
Directeur interrégional adjoint	Signature de l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 pour le titre V.	Luc JULY, titulaire
Secrétaire général		Richard MENAGER, suppléant
Chef du département des affaires Immobilières (DAI), Adjointe chef du département	Ensemble des marchés, ordres de service, devis, demandes préalables d'achat, déclarations de sous-traitance et certificats administratifs - lettres de commande ≤ 90 000€ HT + intérêts moratoires et ordres à payer des dépenses d'investissement de l'interrégion	Michaël GARNIER, titulaire Maryse POULELAOUEN, suppléante
2- Saisie dans l'application Chorus-Formulaire		
Chef du département des affaires Immobilières (DAI), Adjointe chef du département	Constations du service fait, demandes d'achat (autorisées par devis, ordre de service, bon de commande).	Michaël GARNIER, titulaire Maryse POULELAOUEN, suppléante
Chef de l'Unité de suivi financier et gestion patrimoniale - UFGP - DAI Adjointe à la cheffe de l'UFGP - DAI Gestionnaire financière	Validation et constatation des SF	Françoise TERLIN, titulaire Tiffany CHAPALAIN-PIERRE, suppléante Cédric CARLIER, titulaire Siegfried LABRACHERIE, suppléante
Chef de l'Unité de suivi financier et gestion patrimoniale - UFGP - DAI Adjointe à la cheffe de l'UFGP - DAI Gestionnaire financière	Création et transmission des Fiches COM	Françoise TERLIN, titulaire Tiffany CHAPALAIN-PIERRE, suppléante Cédric CARLIER, titulaire Siegfried LABRACHERIE, suppléante

Structures	Fonctions	Types d'acte faisant l'objet d'une subdélégation	NOM du Titulaire de la délégation et des suppléants (inscrire un nom par ligne suivi de la mention titulaire ou suppléant)
	1- Signature des devis et demandes préalables d'achat imputées sur les crédits du titre III titre VI et compte de commerce 912		
MA ANGERS	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Paloma CASADO-TORRES Etienne LE BRUN Anthony GAUTIER Marianne CHAUSSIVERT
CD ARGENTAN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Amadou MALLOUM Patricia NOGUERA Cindy AUBERT Thierry LE TENNIER
MA BREST	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Stéphanie BILGER Joséphine PUIS-NICOT
CP CAEN IFS	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation - Responsable SAS Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Vincent RAVOISIER Fanny DARGHAM Julie WOILLEZ Anne-Claire FEULLU (METAYER)
CP CAEN	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Jean-Luc GOLOB François MARIE Marion VARINGOT Sophie JEANNE épouse HEROULT
MA CHERBOURG	Cheffe d'établissement Adjointe à la Cheffe d'établissement Adjoint au Chef de détention Officier	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Sophie DUPRAT-RUEL Philippe JARZYNSKA Jérôme CHAMBRILLON Bertrand COUPEAU
CP CONDE SUR SARTHE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la gestion déléguée Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Vincent VERNET Arnaud CAHAGNET Didier VAULOUPE XXXX Nathalie TOLLEMER Christine PREAUX
MA COUTANCES	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Lieutenant et Capitaine	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Lionel LE FRANCOIS Murielle MEDOC ELMA Mikael BIHAN
MA EVREUX	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Mohamed MOKHTARI Vincent SAR
MA FONTENAY LE COMTE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Jean-Georges LAVAL Jérôme TRICOT
MA LA ROCHE SUR YON	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef de Détention	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Franck AUPAIS Massala PANGUI Laurent LEFEBVRE
MA LAVAL	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef de détention Officier Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Christelle GIRAUD Yann DEGOUEY Jean Pierre CALERO Alexandre LEFEBVRE Jessica LANDAIS (BABIN)
CP LE HAVRE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la Gestion déléguée Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Renaud LACOMBRE Olivier COURCHE Guillemette ROBILLIARD (DUTERRE) Emeline BOUTIER Catherine OHL
CP LE MANS LES CROISSETTES	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Responsable SAS Responsable des services administratifs Responsable Budget et Gestion Déléguée	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Delphine CLOAREC Dorian HAMDAOUI Romaric LEGRAND XXXXX
CP LORIENT	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directeur technique	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Amélie RANFAING-DELVIGNE Lucie LE CLERE Franck LE DANTEC
CP NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directeur adjoint - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable de la Gestion déléguée	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Jasmine BAZENET Charlotte DOURLHIES Benoit SERGENT François PENARD Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Benoit CHABRON
QMA NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directeur adjoint - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable de la Gestion déléguée	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Jasmine BAZENET Charlotte DOURLHIES Benoit SERGENT François PENARD Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Benoit CHABRON
EPM ORVAULT	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Responsable des services économiques Responsable des services économiques et de la Gestion déléguée	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Stéphane GLAPIER Fabrice MOROT Séverine MIGNOT Valérie GEFFROY
CP RENNES	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers Directeur technique	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Aude KARDAS-WESSBECHER Claire MAIRAND Romain GRANIER Florie CLOITRE Roland DUFAUX
CP RENNES-VEZIN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs Responsable des services financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Cécile GUILLOT (JAN) Anne Sophie ARAUJO Christelle BOUTIN Lynda VERGEROLLE
MA ROUEN	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Elise THEVENY Séverine ACKER (LAUNAY) Noémie ROUSSEL Noura BERBACHI Claire VARIN
MA SAINT BRIEUC	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Céline DOMINGO Frédérique MATHYS

MA SAINT MALO	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Cheffe de Détention	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Philippe MERCIER Caroline THIRIOT Gabriel THENARD
CD VAL DE REUIL	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Sylvette ANTOINE Laure VANDEL Nathalie GAILLÉ
MA VANNES	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Xavier RIDEAU Stéphane BROUXEL
2- Exécution des marchés de gestion déléguée			
CD ARGENTAN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc...	Amadou MALLOUM Patricia NOGUERA Cindy AUBERT Thierry LE TENNIER
CP CAEN IFS	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation - Responsable SAS Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Vincent RAVOISIER Fanny DARGHAM Julie WOILLEZ Anne-Claire FEULLU (METAYER) Stéphanie BOISTJAU
CP CONDE SUR SARTHE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la gestion déléguée Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc...	Vincent VERNET Arnaud CAHAGNET Didier VAULOU XXXX Nathalie TOLLEMER Christine PREAUX
CP LE HAVRE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la Gestion déléguée Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc...	Renaud LACOMBRE Olivier COURCHE Guillemette ROBILLIARD (DUTERRE) Emeline BOUTIER Catherine OHL
CP LE MANS LES CROISSETTES	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement Responsable SAS Responsable des services administratifs Responsable Budget et Gestion Déléguée	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc...	Delphine CLOAREC Dorian HAMDAR Romaric LEGRAND Isabelle MOREAU
QMA NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directeur adjoint - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc...	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Jasmine BAZENET Charlotte DOURLHIES Benoit SERGENT François PENARD Julie TERRISSE Adrien ROUSSET
EPM ORVAULT	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Responsable des services économiques Responsable des services économiques et de la Gestion déléguée	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc...	Stéphane GLAPPIER Fabrice MOROT Séverine MIGNOT (application ISIS uniquement) Valérie GEFFROY (application ISIS uniquement)
CP RENNES-VEZIN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs Responsable des services financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc...	Cécile GUILLOT (JAN) Anne Sophie ARAUJO Christelle BOUTIN Lynda VERGEROLLE
3- Validation des ordres à payer et des intérêts moratoires			
MA ANGERS	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement Chef des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Paloma CASADO-TORRES Etienne LE BRUN Anthony GAUTIER Marianne CHAUVISVERT
CD ARGENTAN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Amadou MALLOUM Patricia NOGUERA Cindy AUBERT Thierry LE TENNIER
MA BREST	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Stéphanie BILGER Joséphine PUIS-NICOT
CP CAEN IFS	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation - Responsable SAS Responsable des services administratifs	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Vincent RAVOISIER Fanny DARGHAM Julie WOILLEZ Anne-Claire FEULLU (METAYER) Stéphanie BOISTJAU
CP CAEN	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Jean-Luc GOLOB François MARIE Marion VARINGOT Sophie JEANNE épouse HEROULT
MA CHERBOURG	Cheffe d'établissement Adjointe à la Cheffe d'établissement Adjoint au Chef de détention Officier	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Sophie DUPRAT-RUEL Philippe JARZYKA Jérôme CHAMBRILLON Bertrand COUPEAU
CP CONDE SUR SARTHE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la gestion déléguée Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Vincent VERNET Arnaud CAHAGNET Didier VAULOU XXXX Nathalie TOLLEMER Christine PREAUX
MA COUTANCES	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Lieutenant et Capitaine	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Lionel LE FRANCOIS Murielle MEDOC ELMA Mikaël BIHAN
MA EVREUX	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Mohamed MOKHTARI Vincent SAR
MA FONTENAY LE COMTE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Jean-Georges LAVAL Jérôme TRICOT
MA LA ROCHE SUR YON	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef de Détention	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Franck AUPAIS Massala PANGUI Laurent LEFEBVRE
MA LAVAL	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement Chef de détention Officier Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Christelle GIRAUD Yann DEGOUEY Jean Pierre CALERO Alexandre LEFEBVRE Jessica LANDAIS (RABIN)

CP LE HAVRE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la Gestion déléguée <u>Responsable des services administratifs</u>	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Renaud LACOMBRE Olivier COURCHE Guillemette ROBILLIARD (DUTERRE) Emeline BOUTIER Catherine OHL
CP LE MANS LES CROISSETTES	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Responsable SAS Responsable des services administratifs <u>Responsable Budget et Gestion Déléguée</u>	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Delphine CLOAREC Dorian HAMDAOUI Romaric LEGRAND Isabelle MOREAU
CP LORIENT	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directeur technique	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Amélie RANFAING-DELVIGNE Lucie LE CLERE Franck LE DANTEC
CP NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directeur adjoint - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers <u>Responsable du rôle pénit du meublé</u>	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Jasmine BAZENET Charlotte DOURLHIES Benoit SERGENT François PENARD Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Steve CHABRON
QMA NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directeur adjoint - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers <u>Responsable du rôle pénit du meublé</u>	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Jasmine BAZENET Charlotte DOURLHIES Benoit SERGENT François PENARD Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Steve CHABRON
EPM ORVAULT	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Responsable des services économiques Responsable des services économiques et de la Gestion déléguée	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Stéphane GLAPPIER Fabrice MOROT Séverine MIGNOT Valérie GEFFROY
CP RENNES	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers Directeur technique	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Aude KARDAS-WESSBECHER Claire MAIRAND Romain GRANIER Florie CLOITRE Roland DUFAUX
CP RENNES-VEZIN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs <u>Responsable des services financiers</u>	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Cécile GUILLOT (JAN) Anne Sophie ARAUJO Christelle BOUTIN Lynda VERGEROLLE
MA ROUEN	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Elise THEVENY Séverine ACKER (LAUNAY) Noémie ROUSSEL Noura BERBACHI Claire VARIN
MA SAINT BRIEUC	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Céline DOMINGO Frédérique MATTIYS
MA SAINT MALO	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Cheffe de Détention	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Philippe MERCIER Caroline THIRIOT Gabriel THENARD
CD VAL DE REUIL	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement <u>Responsable des services administratifs et financiers</u>	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Sylvette ANTOINE Laure VANDEL Nathalie GALLE
MA VANNES	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Xavier RIDEAU Stéphane BROUXEL
4-Traitement des relevés d'opération et des demandes de paiement par carte achat			
MA ANGERS	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef des Services Pénitentiaires <u>Responsable des services administratifs</u>	Signature des ROP et ROA	Paloma CASADO-TORRES Etienne LE BRUN Anthony GAUTIER Marianne CHAUSSIVERT
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Marianne CHAUSSIVERT Céline CHEFDEVILLE Michaël BOCHU Isabelle HOUSAIS Peggy LAMBINET
CD ARGENTAN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires <u>Responsable des services administratifs et financiers</u>	Signature des ROP et ROA	Amadou MALLOUM Patricia NOGUERA Cindy AUBERT Thierry LE TENNIER
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Corinne BAERT Maria DIAZ
MA BREST	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Signature des ROP et ROA	Stéphanie BILGER Joséphine PUIS-NICOT
		Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Laurence CUCCIA Françoise LE GALL
CP CAEN IFS	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation - Responsable SAS <u>Responsable des services administratifs</u>	Signature des ROP et ROA	Vincent RAVOISIER Fanny DARGHAM Julie WOILLEZ Anne-Claire FEULLU (METAYER)
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Stéphanie BOISTUAUD Stéphanie BOISTUAUD Aude LE DRAMP Stéphanie LEGROS
CP CAEN	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires <u>Responsable des services administratifs et financiers</u>	Signature des ROP et ROA	Jean-Luc GOLOB François MARIE Marion VARINGOT Sophie IFANNE épouse HEROUIT
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Laurent PINLOCHE David BONDU Maria LOUCHE Didier NIOBEY Philippe RATEL
MA CHERBOURG	Cheffe d'établissement Adjointe à la Cheffe d'établissement Adjoint au Chef de détention Officier	Signature des ROP et ROA	Sophie DUPRAT-RUEL Philippe JARZYKA Jérôme CHAMBRILLON Bertrand COUPEAU

	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Sandrine BELLETOILE Sabrina LAISNE
CP CONDE SUR SARTHE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la gestion déléguée Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Vincent VERNET Arnaud CAHAGNET Didier VAULOUPE XXXX Nathalie TOLLEMER Christine PREAUX
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Mickaël GODIN Laure JOYEAU
MA COUTANCES	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Lieutenant et Capitaine	Signature des ROP et ROA	Lionel LE FRANCOIS Murielle MEDOC ELMA Mikaël BIHAN
	Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Laurence AUBRIL
MA EVREUX	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Signature des ROP et ROA	Mohamed MOKHTARI Vincent SAR
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Caroline LATOIRO Marie SARDOU Laëtitia VALLE Mélodie LEFRANCOIS Aurélien GRAS
MA FONTENAY LE COMTE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Signature des ROP et ROA	Jean-Georges LAVAL Jérôme TRICOT
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Sylvie SORIN Wilfrid RAMBAUD
MA LA ROCHE SUR YON	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef de Détention	Signature des ROP et ROA	Franck AUPAIS Massala PANGUI Laurent LEFEBVRE
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Barbara FRONTIGNY Aurélien RAMBEAUD
MA LAVAL	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef de détention Officier Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Christelle GIRAUD Yann DEGOUEY Jean Pierre CALERO Alexandre LEFEBVRE Jessica LANDAIS (BARIN)
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Mélanie PLUSQUELLEC Claire CELLIER Valéry COSNARD
CP LE HAVRE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la Gestion déléguée Responsable des services administratifs	Signature des ROP et ROA	Renaud LACOMBRE Olivier COURCHE Guillemette ROBILLIARD (DUTERRE) Emeline BOUTIER Catherine OHIL
	Responsable des services administratifs et financiers Responsable de la gestion déléguée Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Ilyes BOUKHARI Marjorie DUBOC Valérie LEMAIRE Léa JEANNE-DIT-FOUQUE
CP LE MANS LES CROISSETTES	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Responsable SAS Responsable des services administratifs Responsable Budget et Gestion Déléguée Responsable des services administratifs et financiers Responsable budget et gestion déléguée Gestionnaire	Signature des ROP et ROA	Delphine CLOAREC Dorian HAMDAOUI Romaric LEGRAND Gwénaëlle JONNAIS
		Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Romaric LEGRAND Gwénaëlle JONNAIS Virginie HUARD Nathalie MOUSNIER
CP LORIENT	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directeur technique	Signature des ROP et ROA	Amélie RANFAING-DELVIGNE Lucie LE CLERE Franck LE DANTEC
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Sabrina HUET Céline CHAPON
CP NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directeur adjoint - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Jasmine BAZENET Charlotte DOURLIHES Benoit SERGENT François PENARD Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Romain CHABRON
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Adrien ROUSSET Roselyne LEROUX Véronique DUROU Didier FOULON Karine OBERLAENDER Sihouar BEN-HAMOUA Anlamati SOUF
QMA NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directeur adjoint - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Jasmine BAZENET Charlotte DOURLIHES Benoit SERGENT François PENARD Julie TERRISSE Adrien ROUSSET
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Adrien ROUSSET Chantal MENTEC
EPM ORVAULT	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Responsable des services économiques Responsable des services économiques et de la Gestion déléguée	Signature des ROP et ROA	Stéphane GLAPPIER Fabrice MOROT Séverine MIGNOT Valérie GEFFROY
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Séverine MIGNOT Valérie GEFFROY
CP RENNES	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers Directeur technique	Signature des ROP et ROA	Aude KARDAS-WESSBECHER Claire MAIRAND Romain GRANIER Florie CLOITRE Roland DUFAUX

	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Florie CLOITRE Catherine HALLIER Céline GIACOMETTI
CP RENNES-VEZIN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement	Signature des ROP et ROA	Cécile GUILLOT (JAN)
	Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs Responsable des services financiers		Anne Sophie ARAUJO Christelle BOUTIN Lynda VERGEROLLE
	Responsable des services administratifs Responsable des services financiers Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Christelle BOUTIN Lynda VERGEROLLE Edith HAREL
MA ROUEN	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Elise THEVENY Séverine ACKER (LAUNAY) Noémie ROUSSEL Noura BERBACH Claire VARIN
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires		Charlotte CWMYAR Delphine BARIL Angelina LÉCLERC Colette PIACENTINO
		Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Céline DOMINGO Frédérique MATTHYS
			Veronique JUGON Eric COLLIN
MA SAINT BRIEUC	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Gestionnaires	Signature des ROP et ROA	Philippe MERCIER Caroline THIRIOT Gabriel THENARD
		Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Marina MILON Nathalie VASSEUR
CD VAL DE REUIL	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement	Signature des ROP et ROA	Sylvette ANTOINE Laure VANDEL
	Responsable des services administratifs et financiers		Nathalie GALLE
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Nathalie GALLE Annelise BINET Emilie VITRE Béatrice RASSOUW Angéline ARTU
MA VANNES	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Signature des ROP et ROA	Xavier RIDEAU Stéphane BROUXEL
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Christophe BEGUIN Odile RIDEAU
5- Saisie dans l'application Chorus-Formulaire - Validation et constatation de SF - création et transmission de FC			
MA ANGERS	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Marianne CHAUSSIVERT Céline BROQUET-CHEFDEVILLE Isabelle HOUSAIS Emmanuel RUFFINE Céline ZANOTTI
CD ARGENTAN	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Corinne BAERT Maria DIAZ (VALET) XXXX
MA BREST	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Laurence CUCCIA Christelle BOLESKEI Eve GENTIL Harry ROBERT - MAD de la DISP Lille Faouzi SAID
CP CAEN IFS	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Stéphanie BOISTUAUD Magali CANONNE Aude LE DRAMP Coralie MUSSON Géraldine PILLEUL
CP CAEN	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Sophie JEANNE épouse HEROULT David BONDU Stéphanie LOUCHE Didier NIOBEY Sandrine PEPIN Philippe RATEL
MA CHERBOURG	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Florence DEBLOCK Sabrina LAISNE (PAILLARD)
CP CONDE SUR SARTHE	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Christine PRÉAUX
MA COUTANCES	Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Laure JOYEAU Mickaël GODIN
MA EVREUX	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Laëtitia VALLÉ Caroline LATOIRO Théophile TRAORE Emilie FOULON Aurélien GRAS Farah HOUTI
MA FONTENAY LE COMTE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Jean-Georges LAVAL Jérôme TRICOT Sylvie JOURDAIN Wilfrid RAMBAUD
	Gestionnaires		Sylvie SORIN Wilfrid RAMBAUD
	Chef d'établissement Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Franck AUPAIS Stéphane BAZILLIER Aurélien RAMBEAUD
	Gestionnaires		Barbara FRONTIGNY Aurélien RAMBEAUD
MA LAVAL	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Jessica LANDAIS (BABIN) Claire CELLIER Valéry COSNARD Christelle GIRAUD
CP LE HAVRE	Responsable des services administratifs et financiers Responsable de la gestion déléguée Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Catherine OHL Emeline BOUTIER Valérie LEMAIRE Léa JEANNE-DIT-FOUQUE Claire AUBRY (DUBOC) Mélanie LEBREQUIER
CP LE MANS LES CROISSETTES	Responsable des services administratifs et financiers Responsable budget et gestion déléguée Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Romarc LEGRAND Gwénaëlle JONNAIS Virginie HUARD
CP LORIENT	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Sabrina HUET Céline CHAPON

CP NANTES	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Adrien ROUSSET Sihour BEN-HAMOUA Juliette BORDOT Virginie CADORET Karine PICHON
QMA NANTES	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Bruno CHAUVIN Chantal MENTEC
EPM ORVAULT	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Séverine MIGNOT Valérie GEFFROY
CP RENNES	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Florie CLOITRE Catherine HALLIER Céline GIACOMETTI
CP RENNES-VEZIN	Responsable des services administratifs Responsable des services financiers Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Christelle BOUTIN Lynda VERGEROLLE Stéphanie-Auréliе FONTAINE
MA ROUEN	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Claire VARIN Karine SAAD Angelina LECLERC Colette PIACENTINO
MA SAINT BRIEUC	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Céline DOMINGO Frédérique MATHYS Eric COLLIN
MA SAINT MALO	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Philippe MERCIER Caroline THIRIOT Emilie SERVET-PELLERIN Marina MILON Didier LAIR Nathalie VASSEUR
	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	XXXX Nathalie VASSEUR
CD VAL DE REUIL	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Nathalie GALLE Annelise BINET Emilie VITRE Béatrice RASSOUW Angéline ARTU
MA VANNES	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Christophe BEGUIN
6- Validation des états de frais de déplacements			
MA ANGERS	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Marianne CHAUSSIVERT Céline BROQUET-CHEFDEVILLE Isabelle HOUSAIS Emmanuel RUFFINE Céline ZANOTTI
CD ARGENTAN	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Corinne BAERT Maria DIAZ (VALET) XXXX
MA BREST	Adjointe à la Cheffe d'établissement Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Joséphine PUIS-NICOT Laurence CUCCIA Christelle BOLESKEI Eve GENTIL Bresila WEKO
CP CAEN IFS	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Patricia BOURGEOIS Magali CANONNE Aude LE DRAMP Coralie MUSSON Géraldine PILLEUL
CP CAEN	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	David BONDU Sophie HEROULT Stéphanie LOUICHE Martine SAINT JALMES
MA CHERBOURG	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Florence DEBLOCK Christel DUPUIS
CP CONDE SUR SARTHE	Adjoint au Chef d'établissement Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Arnaud CAHAGNET Christine PREAUX Mickaël GODIN Laure JOYEAU
MA COUTANCES	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Laurence AUBRIL Soline CASE Sophie DESOBEAUX Lionel LE FRANCOIS
MA EVREUX	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Mohamed MOKHTARI Vincent SAR Caroline LATOIRO Emilie FOULON Mélanie QUATREHOMME Laëtitia VALLE Farahei HAUTI Vincent LATOIRO
MA FONTENAY LE COMTE	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Corine ARNAUD Jessica BRIYS Alice SELLIER Marina TAMURA (MAUGER) Estelle VERGNAUD
MA LA ROCHE SUR YON	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Anne REAULT Corinne LUNARD Alexandre CHAUVET
MA LAVAL	Adjoint au Chef d'établissement Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Yann DEGOUEY Jessica LANDAIS (BABIN) Claire CELLIER Monnain-Innocent GUEI
CP LE HAVRE	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Léa JEANNE-DIT-FOUQUE Valérie LEMAIRE Claire AUBRY (DUBOC) Mélanie LEBREQUIER
CP LE MANS LES CROISSETTES	Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Virginie HUARD
CP LORIENT	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Amélie KANFAING-DELVIGNE Lucie LE CLERE Céline CHAPON Sabrina HUET

CP NANTES	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Rodien KOUSSET Sihouar BEN HAMOUDA Virginie CADORET Karine PICHON Benoît SERGENT Isai LOIAL Chantal MENTEC
QMA NANTES	Responsable des services administratifs et financiers Responsable du Pôle Suivi du Marché Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Rodien KOUSSET Bruno CHAUVIN Chantal MENTEC Sihouar BEN HAMOUDA Virginie CADORET Karine PICHON Isai LOIAL Arnold VALENCE
EPM ORVAULT	Adjoint au Chef d'établissement Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Fabrice MOROT Valérie GEFFROY Christelle JASMIN Sandra LABRUX Séverine MIGNOT
CP RENNES	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Catherine HALLIER Céline GIACOMETTI Véronique SOUSSET
CP RENNES-VEZIN	Responsable des services financiers Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Lynda VERGEROLLE Stéphanie-Aurélié FONTAINE
MA ROUEN	Cheffe d'établissement Officier Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Sébastien LAUNAY Claire VARIN Karine SAAD Angéline LECLERC Colette PIACENTINO
MA SAINT BRIEUC	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Eric COLLIN Sylvie HASCOET Nathalie LEMEE
MA SAINT MALO	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Marina MILON Nathalie VASSEUR
CD VAL DE REUIL	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Angéline ARTU Annelise BINET Béatrice RASSOUW Emilie VITRE
MA VANNES	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Christophe BÉGUIN Pascale JAEGLE

Structures	Fonctions	Engagement et liquidation des dépenses	NOM du Titulaire de la délégation et des suppléants (inscrire un nom par ligne suivi de la mention titulaire ou suppléant)
1- Signature des devis et demandes préalables d'achat imputées sur les crédits du titre III et titre VI			
SPIP 14	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers <i>Gestionnaire</i>	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Marie SERET (LE MONNIER DE GOUVILLE) Manon LION Anouar BEN M'BAREK Clara LE BRAS Farid ACHOUCHI Dominique DEAN XXXX
SPIP 22	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation <i>Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation</i>	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Delphine FOURNIER Marie-Andrée JANOT Marc MERLIN Alban DABOUI
SPIP 27	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Caroline PARISOT XXXX Laure JOUENNE Marie SANTHUNE
SPIP 29	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Charlotte SCHMOUCHKOVITCH Cécile GALLIGANI XXX XXX
SPIP 35	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Laurent LUDOWICZ Marie-Anne BONNIN (TOMBAL) Pascale NORMAND
SPIP 44	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Edouard FOUCAUD Magali VAN DEN AVENNE Charlène LAGARDE Eugénie GUERIN Evelyne BOUTEAU
SPIP 49	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Patricia GODARD Aurélien LE DRESSAY (ROGER)
SPIP 50	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Cherbourg Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Coutances Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne d'Avranches	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Loïc KAPINSKI Christophe PAYEN Emilie DELAUNAY Mailys CAZER
SPIP 53	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directrice adjointe du SPIP 35	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	XXXXX David RIGAUD Marie-Anne BONNIN (TOMBAL)
SPIP 56	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice d'Insertion et de Probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Emmanuelle CALMON Dinah GRENECHE (ANJARINIVO ANTENAINA) XXXX
SPIP 61	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - Chef d'antenne - RA Argentan	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Stephan FEUILLARD David MENARD Atena STAN (LASBLEIZ) Théogène BALAUD Laurent-Xavier CONCE
SPIP 72	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Gabriel PROUEUR Olivier MOREAU
SPIP 76	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Karine MARIE Stéphanie TOUZEAU Rafaet BCHINI
SPIP 85	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Céline LEGUILLON Marc LEMEE-LEBEAU Nina FIGLIUZZI Manon PERCIER SOLER
2- Validation des ordres à payer et des intérêts moratoires			
SPIP 14	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers <i>Gestionnaire</i>	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Marie SERET (LE MONNIER DE GOUVILLE) Manon LION Anouar BEN M'BARECK Clara LE BRAS Farid ACHOUCHI Dominique DEAN XXXX

SPIP 22	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Delphine FOURNIER Marie-Andrée JANOT Marc MERLIN Alban DABOUIJS
SPIP 27	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	XXXX Laure JOUENNE Marie SANTHUNE
SPIP 29	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Charlotte SCHMOUCHKOVITCH Cécile GALLIGANI XXX XXX
SPIP 35	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Laurent LUDOWICZ Marie-Anne BONNIN (TOMBAL) Pascale NORMAND
SPIP 44	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Edouard FOUCAUD Magali VAN DEN AVENNE Charlène LAGARDE Eugénie GUERIN Evelyne BOUTEAU
SPIP 49	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Patricia GODARD Aurélien LE DRESSAY (ROGER)
SPIP 50	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Cherbourg Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Coutances Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne d'Avranches	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Loïc KAPINSKI Christophe PAYEN Emilie DELAUNAY Mailys CAZER
SPIP 53	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	XXXXX David RIGAUD
SPIP 56	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice d'Insertion et de Probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Emmanuelle CALMON Dinah GRENECHE (ANJARINIVO ANTENAINA) XXXX
SPIP 61	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - Chef d'antenne - RA Argentan	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Stephan FEUILLARD David MENARD Atena STAN (LASBLEIZ) Théogène BALAUD Laurent-Xavier CONCE
SPIP 72	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Gabriel PROUVEUR Olivier MOREAU
SPIP 76	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Karine MARIE Stéphanie TOUZEAU Rafaet BCHINI
SPIP 85	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Céline LEGUILLON Marc LEMEE-LEBEAU Nina FIGLIUZZI Manon PERCIER SOLER
3-Traitement des relevés d'opération et des demandes de paiement			
SPIP 14	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Signature des ROP et ROA	Marie SERET (LE MONNIER DE GOUVILLE) Manon LION Anouar BEN M'BARECK Clara LE BRAS Farid ACHOUCHE Dominique DEAN XXXX
SPIP 22	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Signature des ROP et ROA	Delphine FOURNIER Marie-Andrée JANOT Marc MERLIN Alban DABOUIJS
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Philippe CLOAREC Aymeline DELACROIX
SPIP 27	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Signature des ROP et ROA	Caroline PARISOT XXXX Laure JOUENNE Marie SANTHUNE
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Sylvie PITRE Michel DUBOIS

SPIP 29	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Signature des ROP et ROA	Charlotte SCHMOUCHKOVITCH Cécile GALLIGANI XXX XXX
		Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Christiane COZIC
SPIP 35	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Signature des ROP et ROA	Laurent LUDOWICZ Marie-Anne BONNIN (TOMBAL) Pascale NORMAND
		Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Corinne MARZI Hervé COZIEN
SPIP 44	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Signature des ROP et ROA	Edouard FOUCAUD Magali VAN DEN AVENNE Charlène LAGARDE Eugénie GUERIN Evelyne BOUTEAU
		Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Evelyne BOUTEAU Coralie BON
SPIP 49	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Gestionnaire	Signature des ROP et ROA	Patricia GODARD Aurélien LE DRESSAY (ROGER)
		Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Myène HORNOY
SPIP 50	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Cherbourg Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Coutances Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne d'Avranches Gestionnaires	Signature des ROP et ROA	Loïc KAPINSKI Christophe PAYEN Emilie DELAUNAY Mailys CAZER
		Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Valérie KOPEC Alexandra DI-CEGLIE
SPIP 53	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Gestionnaires	Validation des ordres de payer (ODP)	XXXXX David RIGAUD
		Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Charlie PLOURDEAU Rachel SALLES
SPIP 56	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice d'Insertion et de Probation Gestionnaires	Signature des ROP et ROA	Emmanuelle CALMON Dinah GRENECHE (ANJARINIVO ANTENAINA) XXXX
		Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Matthieu PHILIPPE Gaëlle RYBKA
SPIP 61	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - Chef d'antenne - RA Argentan Gestionnaire	Signature des ROP et ROA	Stephan FEUILLARD David MENARD Atena STAN (LASBLEIZ) Théogène BALAUD Laurent-Xavier CONCE
		Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Anais BEDNAROWICZ-PITEL
SPIP 72	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Gestionnaires	Signature des ROP et ROA	Gabriel PROUVEUR Olivier MOREAU
		Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Jérôme LAURENT Emmanuelle VANNOORENBERGHE
SPIP 76	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Signature des ROP et ROA	Karine MARIE Stéphanie TOUZEAU Rafaet BCHINI
		Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Valentin COLLETER-LEFEBVRE Stephan MARION
SPIP 85	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Gestionnaire	Signature des ROP et ROA	Céline LEGUILLON Marc LEMEE-LEBEAU Nina FIGLIUZZI Manon PERCIER SOLER
		Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Aurélien SEIGNARD
4- Saisie dans l'application Chorus-Formulaire - Validation et constatation de SF - création et transmission de FC			
SPIP 14	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Dominique DEAN Lydie VINCENT XXXX
SPIP 22	Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Philippe CLOAREC
SPIP 27	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Nadège PERRIER Michel DUBOIS
SPIP 29	Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Christiane COZIC

SPIP 35	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Pascale NORMAND Hervé COZIEN Solenn ANLI RICHARD Audrey REVEL
SPIP 44	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Evelyne BOUTEAU Coralie BON
SPIP 49	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Patricia GODARD Auréli LE DRESSAY (ROGER)
	Gestionnaires		Alexandra GONTHIER Chris RICORDI
	Gestionnaire		Mylène MORIN Chris RICORDI
SPIP 50	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Loïc KAPINSKI Valérie KOPEC Alexandra DI-CEGLIE
	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Valérie KOPEC Alexandra DI-CEGLIE
SPIP 53	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Charlie PLOURDEAU Rachel SALLES
SPIP 56	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Matthieu PHILIPPE Gaëlle RYBKA
SPIP 61	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Stephan FEUILLARD David MENARD Anais BEDNAROWICZ-PITEL
	Gestionnaire		Anais BEDNAROWICZ-PITEL
	Gestionnaire		Jérôme LAURENT Emmanuelle VANNOORENBERGHE
SPIP 72	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Rafaet BCHINI Stephan MARION
SPIP 76	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Barbara FRONTIGNY
SPIP 85	Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	
5- Validation des états de frais de déplacements			
SPIP 14	Adjointe à la Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Anouar BEN M'BAREK Manon LION Emeline MARGELY Dominique DEAN Vanessa DIONNET XXXX Soraya GHALEM Méissa LÉBOUCHER
SPIP 22	Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Philippe CLOAREC
SPIP 27	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Michel DUBOIS Anne Sophie LAMOLY Nadège PERRIER
SPIP 29	Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Christiane COZIC
SPIP 35	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Pascale NORMAND Hervé COZIEN Gwenaél MEILHAC Solenn ANLI RICHARD
SPIP 44	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Evelyne BOUTEAU Coralie BON Kathelyne BOUTROUE
SPIP 49	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Chris RICORDI Alexandra GONTHIER Loïc KAPINSKI
SPIP 50	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Alexandra DI CEGLE Séverine DUFRESNE Valérie ROUSSEL
SPIP 53	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	XXXXX Charlie PLOURDEAU Rachel SALLES
SPIP 56	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Emmanuelle CALMON Corinne LE GENTIL-MERZOUK Matthieu PHILIPPE Gaëlle RYBKA
SPIP 61	Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Anais BEDNAROWICZ-PITEL
SPIP 72	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Jérôme LAURENT Emmanuelle VANNOORENBERGHE
SPIP 76	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Rafaet BCHINI Sybille DESOMBRE Stéphan MARION
SPIP 85	Adjoint à la DFSPIP Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Marc LEMÉE-LEBEAU Barbara FRONTIGNY Virginie GRESEAU Jessica RICHARD

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2025-11-13-00010

2025 arr tarif CADA AMISEP 56



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

ARRETE

**fixant la dotation globale de financement 2025
du CADA L'Hermine 56
géré par l'AMISEP
EJ 2025 : 2104607832**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile ;

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu les décrets n° 2012-1246 et n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN, Préfet de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé du 11 mars 2025 portant nomination de Madame Véronique DESCACQ à l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à compter du 1^{er} avril 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024/DREETS/DSF du 30 octobre 2024 portant délégation de signature financière à Madame Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Immeuble Le Newton – 3 bis avenue de Belle Fontaine – CS 71714 – 35517 Cesson-Sévigné cedex ☎ 02.99.12.22.22.

et des solidarités de Bretagne, au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme, responsable d'unité opérationnelle et responsable de service prescripteur ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mai 2025 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile publié le 22 mai 2025 au journal officiel ;

Vu la décision de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne du 1^{er} octobre 2025 portant subdélégation de signature (compétences du Préfet de région) à Monsieur Vincent SEVAER ;

Vu les crédits délégués à la région Bretagne dans le cadre du budget opérationnel 2025 du programme 303 « immigration et asile » ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 relatif aux centres d'accueil pour demandeurs d'asile pour la région Bretagne ;

Vu les propositions budgétaires adressées au gestionnaire du CADA et la décision d'autorisation budgétaire notifiée en date du 17 juillet 2025 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

ARRETE

Article 1er : Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses prévisionnelles du CADA l'Hermine 22, géré par l'association AMISEP sont autorisées comme suit :

	DEPENSES			RECETTES	
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	DGF	Groupe 2
	452 858,80 €	1 529 194,56 €	886 730,58 €	2 806 999,65 €	61 784,29 €
Total	2 868 783,94 €			2 868 783,94 €	

Article 2 : Pour 2025, la dotation globale de financement du CADA l'Hermine 22 est fixée à **2 806 999,65 €**.

Conformément à l'article R 314-108 du CASF, dans l'attente de l'arrêté préfectoral fixant la dotation globale de financement pour l'exercice 2026, l'allocation des moyens s'effectuera à compter de janvier 2026, sur la base d'un acompte mensuel égal au douzième de la part reconductible de la dotation allouée en 2025 (annexe 2).

Article 3 : La dépense sera imputée sur le programme suivant des crédits du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - Exercice 2025 :

Mission ministérielle :	IA	Immigration, asile et intégration
Ministère :	09	Intérieur
Programme budgétaire :	0303	Immigration et asile
Article de regroupement :	02	Autres dépenses (hors personnel)
Centre financier :	0303 DR35-DR35	UO Régionale DREETS
Organisation d'achat :	C071	OA Bloc 3
Centre de coût :	DREETS0035	DREETS Bretagne
Action :	2	Garantie de l'exercice du droit d'asile
Sous-action :	15	Centres d'accueil des demandeurs d'asile - CADA
Domaine fonctionnel :	0303-02-15	
Code activité :	030313020101	CADA
Groupe de marchandise :	12.02.01	Transfert direct aux associations et fondations
Domaine activité	0350	DRFIP Ile et Vilaine
Localisation interministérielle	N 53	Bretagne

Article 4 : La présente dotation est attribuée à :
ASSOC MORBIHAN INSERTION SOCIALE (AMISEP)
Identifiant CHORUS : 1001066665
N° SIRET : 415 012 475 00208
Adresse : 1 rue du Médecin Général Robic - 56300 PONTIVY

Cette dotation sera versée au compte de : AMISEP / ASSOCIATION
Banque : Crédit Agricole du Morbihan

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB
16006	25011	00047979202	54

Article 5 : L'ordonnateur secondaire de la dépense est la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à la structure.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la région Bretagne, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur, direction générale des étrangers, dans un délai d'un mois à compter de la date de la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes sis 2 place de l'Edit de Nantes – BP 18529 – 44185 Nantes cedex 4, dans le délai d'un mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite ou dans le délai d'un mois à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

Article 8 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

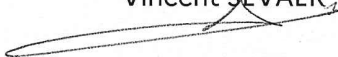
Rennes, le 13 NOV. 2025

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par délégation,

Pour la Directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Le Responsable du pôle Cohésion Sociale,

Vincent SEVAER,



Annexe 1

Echéancier mensuel de paiement - Année 2025

CADA AMISEP 56	Code Activité 030313020101	Type
Janvier à octobre	2 285 624,30 €	
Novembre	260 687,68 €	Ferme
Décembre	260 687,67 €	Ferme
TOTAL DGF 2025	2 806 999,65 €	

Annexe 2

Echéancier mensuel de paiement - Année 2026

Portant reconduction à titre provisoire de la dotation globale de financement 2025
Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement 2026

CADA AMISEP 56	Code Activité 030313020101	Type
Janvier	233 916,64 €	Ferme
Février	233 916,64 €	Ferme
Mars	233 916,64 €	Ferme
Avril	233 916,64 €	Option
Mai	233 916,64 €	Option
Juin	233 916,64 €	Option
Juillet	233 916,64 €	Option
Août	233 916,64 €	Option
Septembre	233 916,64 €	Option
Octobre	233 916,64 €	Option
Novembre	233 916,64 €	Option
Décembre	233 916,61 €	Option
TOTAL DGF PROVISoire 2026	2 806 999,65 €	

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2025-11-21-00002

2025 arr tarif CADA CPOM COALLIA



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

ARRETE

**fixant la dotation globale de financement 2025
du CPOM CADA COALLIA pour la région Bretagne
EJ 2025 :**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile ;

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu les décrets n° 2012-1246 et n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN, Préfet de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé du 11 mars 2025 portant nomination de Madame Véronique DESCACQ à l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à compter du 1^{er} avril 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024/DREETS/DSF du 30 octobre 2024 portant délégation de signature financière à Madame Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Immeuble Le Newton – 3 bis avenue de Belle Fontaine – CS 71714 – 35517 Cesson-Sévigné cedex ☎ 02.99.12.22.22.
[Site Internet : http://www.bretagne.dreets.gouv.fr](http://www.bretagne.dreets.gouv.fr)

en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme, responsable d'unité opérationnelle et responsable de service prescripteur ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mai 2025 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile publié le 22 mai 2025 au journal officiel ;

Vu la décision de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne du 1^{er} octobre 2025 portant subdélégation de signature (compétences du Préfet de région) à Monsieur Vincent SEVAER ;

Vu les crédits délégués à la région Bretagne dans le cadre du budget opérationnel 2025 du programme 303 « immigration et asile » ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 relatif aux centres d'accueil pour demandeurs d'asile pour la région Bretagne ;

Vu les dispositions financières prévues au CPOM dans le titre IV conclues entre l'association «COALLIA» et l'Etat ;

Vu les propositions budgétaires adressées au gestionnaire du CADA et la décision d'autorisation budgétaire notifiée en date du 14 novembre 2025 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

ARRETE

Article 1er : Pour l'exercice budgétaire 2025, la dotation globale de financement pour le CPOM géré par l'association COALLIA est fixée **12 003 722,15 €**.

Article 2 : Conformément à l'article R 314-108 du CASF, dans l'attente de l'arrêté préfectoral fixant la dotation globale de financement pour l'exercice 2026, l'allocation des moyens s'effectuera à compter de janvier 2026, sur la base d'un acompte mensuel égal au douzième de la part reductible de la dotation allouée en 2025 (annexe 2).

Article 3 : La dépense sera imputée sur le programme suivant des crédits du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - Exercice 2025 :

Mission ministérielle :	IA	Immigration, asile et intégration
Ministère :	09	Intérieur
Programme budgétaire :	0303	Immigration et asile
Article de regroupement :	02	Autres dépenses (hors personnel)
Centre financier :	0303 DR35-DR35	UO Régionale DREETS
Organisation d'achat :	C071	OA Bloc 3
Centre de coût :	DREETS0035	DREETS Bretagne
Action :	2	Garantie de l'exercice du droit d'asile
Sous-action :	15	Centres d'accueil des demandeurs d'asile - CADA
Domaine fonctionnel :	0303-02-15	
Code activité :	030313020101	CADA
Groupe de marchandise :	12.02.01	Transfert direct aux associations et fondations
Domaine activité	0350	DRFIP Ille et Vilaine
Localisation interministérielle	N 53	Bretagne

Article 4 : La présente dotation est attribuée à :

COALLIA

Identifiant CHORUS : 1000032267

N° SIRET : 77568030900611

Adresse : 16/18, cour Saint Eloi, 75012 PARIS

Cette dotation sera versée au compte de COALLIA BRETAGNE FINANCEURS

Nom de la Banque : BNP PARIBAS

Domiciliation : PARIS

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB
30004	02837	00010718690	94

Article 5 : L'ordonnateur secondaire de la dépense est la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à la structure.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la région Bretagne, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur, direction générale des étrangers, dans un délai d'un mois à compter de la date de la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes sis 2 place de l'Edit de Nantes – BP 18529 – 44185 Nantes cedex 4, dans le délai d'un mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite ou dans le délai d'un mois à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle

est notifiée à compter de la date de notification.

Article 8 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

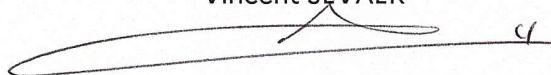
Rennes, le 19 NOV. 2025

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par délégation,

Pour la Directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Le Responsable du pôle Cohésion Sociale,

Vincent SEVAER



Annexe 1

Echéancier mensuel de paiement - Année 2025

CPOM COALLIA	Code Activité 030313020101					Type
	22	29	35	56	TOTAL	
EJ	2104612184	2104612185	2104612186	2104612187		
Janvier à octobre	1 735 434,80 €	2 233 530,30 €	5 084 769,50 €	703 269,00 €	9 757 003,60 €	
Novembre	1 123 359,28 €					Ferme
Décembre	1 123 359,27 €					Ferme
TOTAL DGF 2025	12 003 722,15 €					

Annexe 2

Echéancier mensuel de paiement - Année 2026

Portant reconduction à titre provisoire de la dotation globale de financement 2025
Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement 2026

CPOM COALLIA	Code Activité 030313020101	Type
Janvier	1 000 310,18 €	Ferme
Février	1 000 310,18 €	Ferme
Mars	1 000 310,18 €	Ferme
Avril	1 000 310,18 €	Option
Mai	1 000 310,18 €	Option
Juin	1 000 310,18 €	Option
Juillet	1 000 310,18 €	Option
Août	1 000 310,18 €	Option
Septembre	1 000 310,18 €	Option
Octobre	1 000 310,18 €	Option
Novembre	1 000 310,18 €	Option
Décembre	1 000 310,17 €	Option
TOTAL DGF PROVISoire 2026	12 003 722,15 €	

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2025-11-17-00003

2025 arr tarif CPH AMISEP22



ARRETE

**Fixant la dotation globale de financement 2025
du Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) l'Hermine (22)
géré par l'association AMISEP
EJ 2025 : 2104607472**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu les décrets n° 2012-1246 et n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN, Préfet de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé du 11 mars 2025 portant nomination de Madame Véronique DESCACQ à l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à compter du 1^{er} avril 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/DREETS/DSF du 30 octobre 2024 portant délégation de signature financière à Madame Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme, responsable

d'unité opérationnelle et responsable de service prescripteur ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mai 2025 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres provisoire d'hébergement publié le 22 mai 2025 au journal officiel ;

Vu la décision de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne du 1^{er} octobre 2025 portant subdélégation de signature (compétences du Préfet de région) à Monsieur Vincent SEVAER ;

Vu les crédits délégués à la région Bretagne dans le cadre du budget opérationnel 2025 du programme 303 « immigration et asile » ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 relatif aux centres provisoires d'hébergement pour la région Bretagne ;

Vu les propositions budgétaires adressées au gestionnaire du CPH et la décision d'autorisation budgétaire notifiée en date du 18 juillet 2025 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

ARRETE

Article 1er : Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses prévisionnelles du CPH l'Hermine sont autorisées comme suit :

	Dépenses			Recettes	
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 1 - DGF	Recettes en atténuation
CPH «Hermine 22»	130 523,80 €	480 804,59 €	246 563,61 €	817 892,00 €	40 000,00 €
Total	857 892,00 €			857 892,00 €	

Article 2 : Pour 2025, la dotation globale de financement du CPH l'Hermine 22 est fixée à **817 892,00 €**.

Conformément à l'article R 314-108 du CASF, dans l'attente de l'arrêté préfectoral fixant la dotation globale de financement pour l'exercice 2026, l'allocation des moyens s'effectuera à compter de janvier 2026, sur la base d'un acompte mensuel égal au douzième de la part reconductible de la dotation allouée en 2025 (annexe 2).

Article 3 : La dépense sera imputée sur le programme suivant des crédits du ministère du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - Exercice 2025 :

Mission ministérielle :	IA	Immigration, asile et intégration
Ministère :	09	Intérieur
Programme budgétaire :	0303	Immigration et asile
Article de regroupement :	02	Autres dépenses (hors personnel)
Centre financier :	0303-DR35-DR35	UO Régionale DREETS
Organisation d'achat :	C071	OA Bloc 3
Centre de coût :	DREETS0035	DREETS
Action :	21	Garantie de l'exercice du droit d'asile
Sous-action :	2	Centres provisoires d'hébergement des réfugiés
Domaine fonctionnel :	0303-02-21	
Code activité :	030313090101	CENT PROV HEBERG
Groupe de marchandise :	12.02.01	Transfert direct aux associations et fondations
Domaine activité	0350 :	DRFIP Ile-et-Vilaine
Localisation ministérielle	N 53	Bretagne

Article 4 : La présente dotation est attribuée à :

ASSOC MORBIHAN INSERTION SOCIALE

Identifiant CHORUS : 1001066665

N° SIRET : 415 012 475 00208

Adresse : 1 rue du Médecin Général Robic - 56300 PONTIVY

Cette dotation sera versée au compte de : ASSOC. AMISEP CPH 22

Banque : Crédit Agricole du Morbihan

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
16006	21111	00819870101	24

Article 5 : L'ordonnateur secondaire de la dépense est la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'association.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la région Bretagne, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur, direction générale des étrangers, dans un délai d'un mois à compter de la date de la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes sis 2 place de l'Edit de Nantes – BP 18529 – 44185 Nantes cedex 4, dans le délai d'un mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite ou dans le délai d'un mois à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

Article 8 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

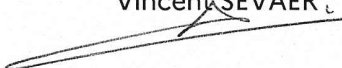
Rennes, le 13 NOV. 2025

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par délégation,

Pour la Directrice régionale de
l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Le Responsable du pôle Cohésion Sociale,

Vincent SEVAER



Annexe 1

Echéancier mensuel de paiement - Année 2025

CPH AMISEP 22	Code Activité 030313090101	Type
Janvier à octobre	669 780,00 €	
Novembre	74 056,00 €	Ferme
Décembre	74 056,00 €	Ferme
TOTAL DGF 2025	817 892,00 €	

Annexe 2

Echéancier mensuel de paiement - Année 2026

Portant reconduction à titre provisoire de la dotation globale de financement 2025
Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement 2026

CPH AMISEP 22	Code Activité 030313090101	Type
Janvier	68 157,67 €	Ferme
Février	68 157,67 €	Ferme
Mars	68 157,67 €	Ferme
Avril	68 157,67 €	Option
Mai	68 157,67 €	Option
Juin	68 157,67 €	Option
Juillet	68 157,67 €	Option
Août	68 157,67 €	Option
Septembre	68 157,67 €	Option
Octobre	68 157,67 €	Option
Novembre	68 157,67 €	Option
Décembre	68 157,63 €	Option
TOTAL DGF PROVISoire 2026	817 892,00 €	

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2025-11-17-00005

2025 arr tarif CPH AMISEP35



ARRETE

**Fixant la dotation globale de financement 2025
du Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) l'Hermine (35)
géré par l'association AMISEP
EJ 2025 : 2104608034**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu les décrets n° 2012-1246 et n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN, Préfet de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé du 11 mars 2025 portant nomination de Madame Véronique DESCACQ à l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à compter du 1^{er} avril 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/DREETS/DSF du 30 octobre 2024 portant délégation de signature financière à Madame Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme, responsable

d'unité opérationnelle et responsable de service prescripteur ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mai 2025 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres provisoire d'hébergement publié le 22 mai 2025 au journal officiel ;

Vu la décision de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne du 1^{er} octobre 2025 portant subdélégation de signature (compétences du Préfet de région) à Monsieur Vincent SEVAER ;

Vu les crédits délégués à la région Bretagne dans le cadre du budget opérationnel 2025 du programme 303 « immigration et asile » ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 relatif aux centres provisoires d'hébergement pour la région Bretagne ;

Vu les propositions budgétaires adressées au gestionnaire du CPH et la décision d'autorisation budgétaire notifiée en date du 18 juillet 2025 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

ARRETE

Article 1er : Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses prévisionnelles du CPH l'Hermine 35 sont autorisées comme suit :

	Dépenses			Recettes	
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 1 - DGF	Groupe 2
CPH «Hermine 35»	56 056,21 €	130 459,96 €	94 081,95 €	265 814,90 €	14 783,22 €
Total	280 598,12 €			280 598,12 €	

Article 2 : Pour 2025, la dotation globale de financement du CPH l'Hermine 35 est fixée à **265 814,90 €**.

Conformément à l'article R 314-108 du CASF, dans l'attente de l'arrêté préfectoral fixant la dotation globale de financement pour l'exercice 2026, l'allocation des moyens s'effectuera à compter de janvier 2026, sur la base d'un acompte mensuel égal au douzième de la part reconductible de la dotation allouée en 2025 (annexe 2).

Article 3 : La dépense sera imputée sur le programme suivant des crédits du ministère du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - Exercice 2025 :

Mission ministérielle :	IA	Immigration, asile et intégration
Ministère :	09	Intérieur
Programme budgétaire :	0104	Intégration et accès à la nationalité française
Article de regroupement :	02	Autres dépenses (hors personnel)
Centre financier :	0303-DR35-DR35	UO Régionale DREETS
Organisation d'achat :	C071	OA Bloc 3
Centre de coût :	DREETS0035	DREETS
Action :	21	Garantie de l'exercice du droit d'asile
Sous-action :	2	Centres provisoires d'hébergement des réfugiés
Domaine fonctionnel :	0303-02-21	
Code activité :	030313090101	CENT PROV HEBERG
Groupe de marchandise :	12.02.01	Transfert direct aux associations et fondations
Domaine activité	0350 :	DRFIP Ile-et-Vilaine
Localisation ministérielle	N 53	Bretagne

Article 4 : La présente dotation est attribuée à :

ASSOC MORBIHAN INSERTION SOCIALE

Identifiant CHORUS : 1001066665

N° SIRET : 415 012 475 00208

Adresse : 1 rue du Médecin Général Robic - 56300 PONTIVY

Cette dotation sera versée au compte de : ASSOC. AMISEP CPH 35

Banque : Crédit Agricole du Morbihan

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
16006	21111	00824996814	11

Article 5 : L'ordonnateur secondaire de la dépense est la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'association.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la région Bretagne, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur, direction générale des étrangers, dans un délai d'un mois à compter de la date de la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes sis 2 place de l'Edit de Nantes – BP 18529 – 44185 Nantes cedex 4, dans le délai d'un mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite ou dans le délai d'un mois à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

Article 8 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le 13 NOV. 2025

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par délégation,

Pour la Directrice régionale de
l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Le Responsable du pôle Cohésion Sociale,

Vincent SEVAER



Annexe 1

Echéancier mensuel de paiement - Année 2025

CPH AMISEP 35	Code Activité 030313090101	Type
Janvier à octobre	217 678,50 €	
Novembre	24 068,20 €	Ferme
Décembre	24 068,20 €	Ferme
TOTAL DGF 2025	265 814,90 €	

Annexe 2

Echéancier mensuel de paiement - Année 2026

Portant reconduction à titre provisoire de la dotation globale de financement 2025
Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement 2026

CPH AMISEP 35	Code Activité 030313090101	Type
Janvier	22 151,24 €	Ferme
Février	22 151,24 €	Ferme
Mars	22 151,24 €	Ferme
Avril	22 151,24 €	Option
Mai	22 151,24 €	Option
Juin	22 151,24 €	Option
Juillet	22 151,24 €	Option
Août	22 151,24 €	Option
Septembre	22 151,24 €	Option
Octobre	22 151,24 €	Option
Novembre	22 151,24 €	Option
Décembre	22 151,26 €	Option
TOTAL DGF PROVISOIRE 2026	265 814,90 €	

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2025-11-17-00008

2025 arr tarif CPH AMISEP56 (2)



ARRETE

**Fixant la dotation globale de financement 2025
du Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) l'Hermine (56)
géré par l'association AMISEP
EJ 2025 : 2104608036**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu les décrets n° 2012-1246 et n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN, Préfet de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé du 11 mars 2025 portant nomination de Madame Véronique DESCACQ à l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à compter du 1^{er} avril 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/DREETS/DSF du 30 octobre 2024 portant délégation de signature financière à Madame Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme, responsable

d'unité opérationnelle et responsable de service prescripteur ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mai 2025 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres provisoire d'hébergement publié le 22 mai 2025 au journal officiel ;

Vu la décision de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne du 1^{er} octobre 2025 portant subdélégation de signature (compétences du Préfet de région) à Monsieur Vincent SEVAER ;

Vu les crédits délégués à la région Bretagne dans le cadre du budget opérationnel 2025 du programme 303 « immigration et asile » ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 relatif aux centres provisoires d'hébergement pour la région Bretagne ;

Vu les propositions budgétaires adressées au gestionnaire du CPH et la décision d'autorisation budgétaire notifiée en date du 18 juillet 2025 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

ARRETE

Article 1er : Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses prévisionnelles du CPH l'Hermine sont autorisées comme suit :

	Dépenses			Recettes		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 1 - DGF	Groupe 2	Groupe 3
CPH «AMISEP 56»	29 037,80 €	250 325,66 €	225 148,09 €	480 511,55 €	24 000,00 €	0,00 €
Total	504 511,55 €			504 511,55 €		

Article 2 : Pour 2025, la dotation globale de financement du CPH l'Hermine est fixée à **480 511,55 €**.

Conformément à l'article R 314-108 du CASF, dans l'attente de l'arrêté préfectoral fixant la dotation globale de financement pour l'exercice 2026, l'allocation des moyens s'effectuera à compter de janvier 2026, sur la base d'un acompte mensuel égal au douzième de la part reconductible de la dotation allouée en 2025 (annexe 2).

Article 3 : La dépense sera imputée sur le programme suivant des crédits du ministère du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - Exercice 2025 :

Mission ministérielle :	IA	Immigration, asile et intégration
Ministère :	09	Intérieur
Programme budgétaire :	0104	Intégration et accès à la nationalité française
Article de regroupement :	02	Autres dépenses (hors personnel)
Centre financier :	0303-DR35-DR35	UO Régionale DREETS
Organisation d'achat :	C071	OA Bloc 3
Centre de coût :	DREETS0035	DREETS
Action :	21	Garantie de l'exercice du droit d'asile
Sous-action :	2	Centres provisoires d'hébergement des réfugiés
Domaine fonctionnel :	0303-02-21	
Code activité :	030313090101	CENT PROV HEBERG
Groupe de marchandise :	12.02.01	Transfert direct aux associations et fondations
Domaine activité	0350 :	DRFIP Ile-et-Vilaine
Localisation ministérielle	N 53	Bretagne

Article 4 : La présente dotation est attribuée à :

Association morbihannaise d'insertion sociale et professionnelle – AMISEP Pontivy

Identifiant CHORUS : 1001 066 665

N° SIRET : 415 012 475 00208

Adresse : 1 rue du Médecin Général Robic - 56300 PONTIVY

Cette dotation sera versée au compte de : AMISEP / CADA CPH L'HERMINE

Banque : Crédit Agricole du Morbihan

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
16006	21111	00813856492	15

Article 5 : L'ordonnateur secondaire de la dépense est la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'association.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la région Bretagne, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur, direction générale des étrangers, dans un délai d'un mois à compter de la date de la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes sis 2 place de l'Edit de Nantes – BP 18529 – 44185 Nantes cedex 4, dans le délai d'un mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite ou dans le délai d'un mois à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

Article 8 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

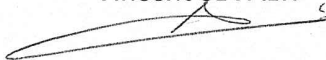
Rennes, le 13 NOV. 2025

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par délégation,

Pour la Directrice régionale de
l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Le Responsable du pôle Cohésion Sociale,

Vincent SEVAER



Annexe 1

Echéancier mensuel de paiement - Année 2025

CPH AMISEP 56	Code Activité 030313090101	Type
Janvier à octobre	393 495,80 €	
Novembre	43 507,87 €	Ferme
Décembre	43 507,88 €	Ferme
TOTAL DGF 2025	480 511,55 €	

Annexe 2

Echéancier mensuel de paiement - Année 2026

Portant reconduction à titre provisoire de la dotation globale de financement 2025
Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement 2026

CPH AMISEP 56	Code Activité 030313090101	Type
Janvier	40 042,63 €	Ferme
Février	40 042,63 €	Ferme
Mars	40 042,63 €	Ferme
Avril	40 042,63 €	Option
Mai	40 042,63 €	Option
Juin	40 042,63 €	Option
Juillet	40 042,63 €	Option
Août	40 042,63 €	Option
Septembre	40 042,63 €	Option
Octobre	40 042,63 €	Option
Novembre	40 042,63 €	Option
Décembre	40 042,62 €	Option
TOTAL DGF PROVISoire 2026	480 511,55 €	

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2025-11-17-00006

2025 arr tarif CPH ASBL

ARRETE

**Fixant la dotation globale de financement 2025
du Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) de Rennes Métropole
géré par l'association Saint Benoît Labre
EJ 2025 : 2104608299**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu les décrets n° 2012-1246 et n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN, Préfet de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé du 11 mars 2025 portant nomination de Madame Véronique DESCACQ à l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à compter du 1^{er} avril 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/DREETS/DSF du 30 octobre 2024 portant délégation de signature financière à Madame Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme, responsable

d'unité opérationnelle et responsable de service prescripteur ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mai 2025 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres provisoire d'hébergement publié le 22 mai 2025 au journal officiel ;

Vu la décision de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne du 1^{er} octobre 2025 portant subdélégation de signature (compétences du Préfet de région) à Monsieur Vincent SEVAER ;

Vu les crédits délégués à la région Bretagne dans le cadre du budget opérationnel 2025 du programme 303 « immigration et asile » ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 relatif aux centres provisoires d'hébergement pour la région Bretagne ;

Vu les propositions budgétaires adressées au gestionnaire du CPH et la décision d'autorisation budgétaire notifiée en date du 18 juillet 2025 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

ARRETE

Article 1er : Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses prévisionnelles du CPH de Rennes Métropole sont autorisées comme suit :

	Dépenses			Recettes		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 1 - DGF	Groupe 2	Groupe 3
CPH «ASBL 35»	30 925,70 €	400 020,10 €	316 249,55 €	603 195,35 €	144 000,00 €	0,00 €
Total	747 195,35 €			747 195,35 €		

Article 2 : Pour 2025, la dotation globale de financement du CPH de Rennes Métropole est fixée à **603 195,35 €**.

Conformément à l'article R 314-108 du CASF, dans l'attente de l'arrêté préfectoral fixant la dotation globale de financement pour l'exercice 2026, l'allocation des moyens s'effectuera à compter de janvier 2026, sur la base d'un acompte mensuel égal au douzième de la part reconductible de la dotation allouée en 2025 (annexe 2).

Article 3 : La dépense sera imputée sur le programme suivant des crédits du ministère du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - Exercice 2025 :

Mission ministérielle :	IA	Immigration, asile et intégration
Ministère :	09	Intérieur
Programme budgétaire :	0104	Intégration et accès à la nationalité française
Article de regroupement :	02	Autres dépenses (hors personnel)
Centre financier :	0303-DR35-DR35	UO Régionale DREETS
Organisation d'achat :	C071	OA Bloc 3
Centre de coût :	DREETS0035	DREETS
Action :	21	Garantie de l'exercice du droit d'asile
Sous-action :	2	Centres provisoires d'hébergement des réfugiés
Domaine fonctionnel :	0303-02-21	
Code activité :	030313090101	CENT PROV HEBERG
Groupe de marchandise :	12.02.01	Transfert direct aux associations et fondations
Domaine activité	0350 :	DRFIP Ile-et-Vilaine
Localisation ministérielle	N 53	Bretagne

Article 4 : La présente dotation est attribuée à :

Foyer Saint Benoît Labre - CPH

Identifiant CHORUS : 1000385134

N° SIRET : 777 743 139 00019

Adresse : 5 rue du Bois Rondel – 35700 RENNES

Cette dotation sera versée au compte de : Foyer Saint Benoît Labre CPH

Banque : Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
14445	20200	08002915783	35

Article 5 : L'ordonnateur secondaire de la dépense est la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'association.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la région Bretagne, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur, direction générale des étrangers, dans un délai d'un mois à compter de la date de la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes sis 2 place de l'Edit de Nantes – BP 18529 – 44185 Nantes cedex 4, dans le délai d'un mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite ou dans le délai d'un mois à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

Article 8 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le 14 novembre 2025

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par délégation,

Pour la Directrice régionale de
l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Le Responsable du pôle Cohésion Sociale,

Vincent SEVAER



Annexe 1

Echéancier mensuel de paiement - Année 2025

CPH ASBL	Code Activité 030313090101	Type
Janvier à octobre	493 962,80 €	
Novembre	54 616,28 €	Ferme
Décembre	54 616,27 €	Ferme
TOTAL DGF 2025	603 195,35 €	

Annexe 2

Echéancier mensuel de paiement - Année 2026

Portant reconduction à titre provisoire de la dotation globale de financement 2025
Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement 2026

CPH ASBL	Code Activité 030313090101	Type
Janvier	50 266,28 €	Ferme
Février	50 266,28 €	Ferme
Mars	50 266,28 €	Ferme
Avril	50 266,28 €	Option
Mai	50 266,28 €	Option
Juin	50 266,28 €	Option
Juillet	50 266,28 €	Option
Août	50 266,28 €	Option
Septembre	50 266,28 €	Option
Octobre	50 266,28 €	Option
Novembre	50 266,28 €	Option
Décembre	50 266,27 €	Option
TOTAL DGF PROVISoire 2026	603 195,35 €	

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2025-11-17-00004

2025 arr tarif CPH COALLIA29



ARRETE

**Fixant la dotation globale de financement 2025
du Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) du Finistère
géré par l'association COALLIA
EJ 2025 : 2104608298**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu les décrets n° 2012-1246 et n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN, Préfet de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé du 11 mars 2025 portant nomination de Madame Véronique DESCACQ à l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à compter du 1^{er} avril 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/DREETS/DSF du 30 octobre 2024 portant délégation de signature financière à Madame Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme, responsable

d'unité opérationnelle et responsable de service prescripteur ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mai 2025 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres provisoire d'hébergement publié le 22 mai 2025 au journal officiel ;

Vu la décision de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne du 1^{er} octobre 2025 portant subdélégation de signature (compétences du Préfet de région) à Monsieur Vincent SEVAER ;

Vu les crédits délégués à la région Bretagne dans le cadre du budget opérationnel 2025 du programme 303 « immigration et asile » ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 relatif aux centres provisoires d'hébergement pour la région Bretagne ;

Vu les propositions budgétaires adressées au gestionnaire du CPH et la décision d'autorisation budgétaire notifiée en date du 18 juillet 2025 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

ARRETE

Article 1er : Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses prévisionnelles du CPH du Finistère sont autorisées comme suit :

	Dépenses			Recettes	
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 1 - DGF	Recettes en atténuation
CPH «COALLIA 29»	137 145,00 €	648 157,00 €	481 759,65 €	1 237 061,65 €	30 000,00 €
Total	1 267 061,65 €			1 267 061,65 €	

Article 2 : Pour 2025, la dotation globale de financement du CPH du Finistère est fixée à **1 237 061,65 €**.

Conformément à l'article R 314-108 du CASF, dans l'attente de l'arrêté préfectoral fixant la dotation globale de financement pour l'exercice 2026, l'allocation des moyens s'effectuera à compter de janvier 2026, sur la base d'un acompte mensuel égal au douzième de la part reconductible de la dotation allouée en 2025 (annexe 2).

Article 3 : La dépense sera imputée sur le programme suivant des crédits du ministère du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - Exercice 2025 :

Mission ministérielle :	IA	Immigration, asile et intégration
Ministère :	09	Intérieur
Programme budgétaire :	0104	Intégration et accès à la nationalité française
Article de regroupement :	02	Autres dépenses (hors personnel)
Centre financier :	0303-DR35-DR35	UO Régionale DREETS
Organisation d'achat :	C071	OA Bloc 3
Centre de coût :	DREETS0035	DREETS
Action :	21	Garantie de l'exercice du droit d'asile
Sous-action :	2	Centres provisoires d'hébergement des réfugiés
Domaine fonctionnel :	0303-02-21	
Code activité :	030313090101	CENT PROV HEBERG
Groupe de marchandise :	12.02.01	Transfert direct aux associations et fondations
Domaine activité	0350 :	DRFIP Ile-et-Vilaine
Localisation ministérielle	N 53	Bretagne

Article 4 : La présente dotation est attribuée à :

Association COALLIA

Identifiant CHORUS : 1000032267

N° SIRET : 775 680 309 00611

Adresse : 16/18, cour Saint Eloi - 75012 PARIS

Cette dotation sera versée au compte de : l'Association COALLIA

Nom de la banque : BNP PARIBAS

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
30004	02837	00010718690	94

Article 5 : L'ordonnateur secondaire de la dépense est la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'association.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la région Bretagne, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur, direction générale des étrangers, dans un délai d'un mois à compter de la date de la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes sis 2 place de l'Edit de Nantes – BP 18529 – 44185 Nantes cedex 4, dans le délai d'un mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite ou dans le délai d'un mois à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

Article 8 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

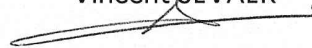
Rennes, le 13 NOV. 2025

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par délégation,

Pour la Directrice régionale de
l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Le Responsable du pôle Cohésion Sociale,

Vincent SEVAER



Annexe 1

Echéancier mensuel de paiement - Année 2025

CPH COALLIA 29	Code Activité 030313090101	Type
Janvier à octobre	1 013 042,30 €	
Novembre	112 009,68 €	Ferme
Décembre	112 009,67 €	Ferme
TOTAL DGF 2025	1 237 061,65 €	

Annexe 2

Echéancier mensuel de paiement - Année 2026

Portant reconduction à titre provisoire de la dotation globale de financement 2025
Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement 2026

CPH COALLIA 29	Code Activité 030313090101	Type
Janvier	103 088,47 €	Ferme
Février	103 088,47 €	Ferme
Mars	103 088,47 €	Ferme
Avril	103 088,47 €	Option
Mai	103 088,47 €	Option
Juin	103 088,47 €	Option
Juillet	103 088,47 €	Option
Août	103 088,47 €	Option
Septembre	103 088,47 €	Option
Octobre	103 088,47 €	Option
Novembre	103 088,47 €	Option
Décembre	103 088,48 €	Option
TOTAL DGF PROVISoire 2026	1 237 061,65 €	

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2025-11-17-00007

2025 arr tarif CPH COALLIA35



ARRETE

**Fixant la dotation globale de financement 2025
du Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) 35
géré par l'association COALLIA
EJ 2025 : 2104608033**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu les décrets n° 2012-1246 et n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN, Préfet de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé du 11 mars 2025 portant nomination de Madame Véronique DESCACQ à l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à compter du 1^{er} avril 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/DREETS/DSF du 30 octobre 2024 portant délégation de signature financière à Madame Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme, responsable

d'unité opérationnelle et responsable de service prescripteur ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mai 2025 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres provisoire d'hébergement publié le 22 mai 2025 au journal officiel ;

Vu la décision de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne du 1^{er} octobre 2025 portant subdélégation de signature (compétences du Préfet de région) à Monsieur Vincent SEVAER ;

Vu les crédits délégués à la région Bretagne dans le cadre du budget opérationnel 2025 du programme 303 « immigration et asile » ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 relatif aux centres provisoires d'hébergement pour la région Bretagne ;

Vu les propositions budgétaires adressées au gestionnaire du CPH et la décision d'autorisation budgétaire notifiée en date du 18 juillet 2025 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

ARRETE

Article 1er : Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses prévisionnelles du CPH COALLIA 35 sont autorisées comme suit :

	Dépenses			Recettes		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 1 - DGF	Groupe 2	Groupe 3
CPH «COALLIA 35»	239 508,86 €	763 978,34 €	625 516,66 €	1 394 711,23 €	234 292,62 €	0,00 €
Total	1 629 003,85€			1 629 003,85€		

Article 2 : Pour 2025, la dotation globale de financement du CPH 35 est fixée à **1 394 711,23 €**.

Conformément à l'article R 314-108 du CASF, dans l'attente de l'arrêté préfectoral fixant la dotation globale de financement pour l'exercice 2026, l'allocation des moyens s'effectuera à compter de janvier 2026, sur la base d'un acompte mensuel égal au douzième de la part reconductible de la dotation allouée en 2025 (annexe 2).

Article 3 : La dépense sera imputée sur le programme suivant des crédits du ministère du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - Exercice 2025 :

Mission ministérielle :	IA	Immigration, asile et intégration
Ministère :	09	Intérieur
Programme budgétaire :	0104	Intégration et accès à la nationalité française
Article de regroupement :	02	Autres dépenses (hors personnel)
Centre financier :	0303-DR35-DR35	UO Régionale DREETS
Organisation d'achat :	C071	OA Bloc 3
Centre de coût :	DREETS0035	DREETS
Action :	21	Garantie de l'exercice du droit d'asile
Sous-action :	2	Centres provisoires d'hébergement des réfugiés
Domaine fonctionnel :	0303-02-21	
Code activité :	030313090101	CENT PROV HEBERG
Groupe de marchandise :	12.02.01	Transfert direct aux associations et fondations
Domaine activité	0350 :	DRFIP Ile-et-Vilaine
Localisation ministérielle	N 53	Bretagne

Article 4 : La présente dotation est attribuée à :

Association COALLIA

Identifiant CHORUS : 1000032267

N° SIRET : 775 680 309 00611

Adresse : 16/18, cour Saint Eloi - 75012 PARIS

Cette dotation sera versée au compte de : l'Association COALLIA

Nom de la banque : BNP PARIBAS

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
30004	02837	00010718690	94

Article 5 : L'ordonnateur secondaire de la dépense est la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'association.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la région Bretagne, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur, direction générale des étrangers, dans un délai d'un mois à compter de la date de la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes sis 2 place de l'Edit de Nantes – BP 18529 – 44185 Nantes cedex 4, dans le délai d'un mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite ou dans le délai d'un mois à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

Article 8 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine et la directrice régionale de l'économie, de

l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le 13 NOV. 2025

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par délégation,

Pour la Directrice régionale de
l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Le Responsable du pôle Cohésion Sociale,

Vincent SEVAER



Annexe 1

Echéancier mensuel de paiement - Année 2025

CPH COALLIA 35	Code Activité 030313090101	Type
Janvier à octobre	1 247 465,30 €	
Novembre	73 622,97 €	Ferme
Décembre	73 622,96 €	Ferme
TOTAL DGF 2025	1 394 711,23 €	

Annexe 2

Echéancier mensuel de paiement - Année 2026

Portant reconduction à titre provisoire de la dotation globale de financement 2025
Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement 2026

CPH COALLIA 35	Code Activité 030313090101	Type
Janvier	116 225,94 €	Ferme
Février	116 225,94 €	Ferme
Mars	116 225,94 €	Ferme
Avril	116 225,94 €	Option
Mai	116 225,94 €	Option
Juin	116 225,94 €	Option
Juillet	116 225,94 €	Option
Août	116 225,94 €	Option
Septembre	116 225,94 €	Option
Octobre	116 225,94 €	Option
Novembre	116 225,94 €	Option
Décembre	116 225,89 €	Option
TOTAL DGF PROVISoire 2026	1 394 711,23 €	

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2025-11-17-00009

2025 arr tarif CPH COALLIA56

ARRETE

**Fixant la dotation globale de financement 2025
du Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) de Guer
géré par l'association COALLIA
EJ 2025 : 2104608318**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu les décrets n° 2012-1246 et n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN, Préfet de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé du 11 mars 2025 portant nomination de Madame Véronique DESCACQ à l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à compter du 1^{er} avril 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/DREETS/DSF du 30 octobre 2024 portant délégation de signature financière à Madame Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme, responsable

d'unité opérationnelle et responsable de service prescripteur ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mai 2025 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres provisoire d'hébergement publié le 22 mai 2025 au journal officiel ;

Vu la décision de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne du 1^{er} octobre 2025 portant subdélégation de signature (compétences du Préfet de région) à Monsieur Vincent SEVAER ;

Vu les crédits délégués à la région Bretagne dans le cadre du budget opérationnel 2025 du programme 303 « immigration et asile » ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 relatif aux centres provisoires d'hébergement pour la région Bretagne ;

Vu les propositions budgétaires adressées au gestionnaire du CPH et la décision d'autorisation budgétaire notifiée en date du 18 juillet 2025 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

ARRETE

Article 1er : Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses prévisionnelles du CPH COALLIA 56 sont autorisées comme suit :

	Dépenses			Recettes		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 1 - DGF	Groupe 2	Groupe 3
CPH «COALLIA 56»	40 562,00 €	71 371,00 €	89 406,35 €	194 249,35 €	7 090,00 €	0,00 €
Total	201 339,35 €			201 339,35 €		

Article 2 : Pour 2025, la dotation globale de financement du CPH 56 est fixée à **194 249,35 €**.

Conformément à l'article R 314-108 du CASF, dans l'attente de l'arrêté préfectoral fixant la dotation globale de financement pour l'exercice 2026, l'allocation des moyens s'effectuera à compter de janvier 2026, sur la base d'un acompte mensuel égal au douzième de la part reconductible de la dotation allouée en 2025 (annexe 2).

Article 3 : La dépense sera imputée sur le programme suivant des crédits du ministère du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - Exercice 2025 :

Mission ministérielle :	IA	Immigration, asile et intégration
Ministère :	09	Intérieur
Programme budgétaire :	0104	Intégration et accès à la nationalité française
Article de regroupement :	02	Autres dépenses (hors personnel)
Centre financier :	0303-DR35-DR35	UO Régionale DREETS
Organisation d'achat :	C071	OA Bloc 3
Centre de coût :	DREETS0035	DREETS
Action :	21	Garantie de l'exercice du droit d'asile
Sous-action :	2	Centres provisoires d'hébergement des réfugiés
Domaine fonctionnel :	0303-02-21	
Code activité :	030313090101	CENT PROV HEBERG
Groupe de marchandise :	12.02.01	Transfert direct aux associations et fondations
Domaine activité	0350 :	DRFIP Ile-et-Vilaine
Localisation ministérielle	N 53	Bretagne

Article 4 : La présente dotation est attribuée à :

Association COALLIA

Identifiant CHORUS : 1000032267

N° SIRET : 775 680 309 00611

Adresse : 16/18, cour Saint Eloi - 75012 PARIS

Cette dotation sera versée au compte de : l'Association COALLIA

Nom de la banque : BNP PARIBAS

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
30004	02837	00010718690	94

Article 5 : L'ordonnateur secondaire de la dépense est la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'association.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la région Bretagne, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur, direction générale des étrangers, dans un délai d'un mois à compter de la date de la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes sis 2 place de l'Edit de Nantes – BP 18529 – 44185 Nantes cedex 4, dans le délai d'un mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite ou dans le délai d'un mois à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

Article 8 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le 13 NOV. 2025

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par délégation,

Pour la Directrice régionale de
l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Le Responsable du pôle Cohésion Sociale,

Vincent SEVAER



Annexe 1

Echéancier mensuel de paiement - Année 2025

CPH COALLIA 56	Code Activité 030313090101	Type
Janvier à octobre	159 072,80 €	
Novembre	17 588,28 €	Ferme
Décembre	17 588,27 €	Ferme
TOTAL DGF 2025	194 249,35 €	

Annexe 2

Echéancier mensuel de paiement - Année 2026

Portant reconduction à titre provisoire de la dotation globale de financement 2025
Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement 2026

CPH COALLIA 56	Code Activité 030313090101	Type
Janvier	16 187,45 €	Ferme
Février	16 187,45 €	Ferme
Mars	16 187,45 €	Ferme
Avril	16 187,45 €	Option
Mai	16 187,45 €	Option
Juin	16 187,45 €	Option
Juillet	16 187,45 €	Option
Août	16 187,45 €	Option
Septembre	16 187,45 €	Option
Octobre	16 187,45 €	Option
Novembre	16 187,45 €	Option
Décembre	16 187,40 €	Option
TOTAL DGF PROVISoire 2026	194 249,35 €	

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2025-11-17-00010

2025 arr tarif CPH SAUVEGARDE56

ARRETE

**Fixant la dotation globale de financement 2025
du Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) des territoires de Lorient et
d'Auray géré par l'association Sauvegarde 56
EJ 2025 : 2104608035**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu les décrets n° 2012-1246 et n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN, Préfet de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé du 11 mars 2025 portant nomination de Madame Véronique DESCACQ à l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à compter du 1^{er} avril 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/DREETS/DSF du 30 octobre 2024 portant délégation de signature financière à Madame Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme, responsable

d'unité opérationnelle et responsable de service prescripteur ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mai 2025 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres provisoire d'hébergement publié le 22 mai 2025 au journal officiel ;

Vu la décision de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne du 1^{er} octobre 2025 portant subdélégation de signature (compétences du Préfet de région) à Monsieur Vincent SEVAER ;

Vu les crédits délégués à la région Bretagne dans le cadre du budget opérationnel 2025 du programme 303 « immigration et asile » ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 relatif aux centres provisoires d'hébergement pour la région Bretagne ;

Vu les propositions budgétaires adressées au gestionnaire du CPH et la décision d'autorisation budgétaire notifiée en date du 18 juillet 2025 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

ARRETE

Article 1er : Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses prévisionnelles du CPH SAUVEGARDE 56 sont autorisées comme suit :

	Dépenses			Recettes		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 1 - DGF	Groupe 2	Groupe 3
CPH «SAUVEGARDE 56»	94 242,00 €	347 893,00 €	260 402,25 €	664 537,25 €	38 000,00 €	0,00 €
Total	702 537,25 €			702 537,25 €		

Article 2 : Pour 2025, la dotation globale de financement du CPH des territoires de Lorient et d'Auray est fixée à **664 537,25 €**.

Conformément à l'article R 314-108 du CASF, dans l'attente de l'arrêté préfectoral fixant la dotation globale de financement pour l'exercice 2026, l'allocation des moyens s'effectuera à compter de janvier 2026, sur la base d'un acompte mensuel égal au douzième de la part reconductible de la dotation allouée en 2025 (annexe 2).

Article 3 : La dépense sera imputée sur le programme suivant des crédits du ministère du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer - Exercice 2025 :

Mission ministérielle :	IA	Immigration, asile et intégration
Ministère :	09	Intérieur
Programme budgétaire :	0104	Intégration et accès à la nationalité française
Article de regroupement :	02	Autres dépenses (hors personnel)
Centre financier :	0303-DR35-DR35	UO Régionale DREETS
Organisation d'achat :	C071	OA Bloc 3
Centre de coût :	DREETS0035	DREETS
Action :	21	Garantie de l'exercice du droit d'asile
Sous-action :	2	Centres provisoires d'hébergement des réfugiés
Domaine fonctionnel :	0303-02-21	
Code activité :	030313090101	CENT PROV HEBERG
Groupe de marchandise :	12.02.01	Transfert direct aux associations et fondations
Domaine activité	0350 :	DRFIP Ile-et-Vilaine
Localisation ministérielle	N 53	Bretagne

Article 4 : La présente dotation est attribuée à :

Association Sauvegarde 56
Identifiant CHORUS : 1000936831
N° SIRET : 77786388700181
Adresse : 33 cours de Chazelles – 56100 LORIENT

Cette dotation sera versée au compte de :
Banque : Crédit Mutuel de Bretagne – Hennebont

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
15589	56911	01498411843	68

Article 5 : L'ordonnateur secondaire de la dépense est la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'association.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la région Bretagne, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur, direction générale des étrangers, dans un délai d'un mois à compter de la date de la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes sis 2 place de l'Edit de Nantes – BP 18529 – 44185 Nantes cedex 4, dans le délai d'un mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite ou dans le délai d'un mois à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

Article 8 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le 13 NOV. 2025

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par délégation,

Pour la Directrice régionale de
l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Le Responsable du pôle Cohésion Sociale,

Vincent SEVAER



Annexe 1

Echéancier mensuel de paiement - Année 2025

CPH SAUVEGARDE 56	Code Activité 030313090101	Type
Janvier à octobre	544 196,30 €	
Novembre	60 170,48 €	Ferme
Décembre	60 170,47 €	Ferme
TOTAL DGF 2025	664 537,25 €	

Annexe 2

Echéancier mensuel de paiement - Année 2026

Portant reconduction à titre provisoire de la dotation globale de financement 2025
Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de financement 2026

CPH SAUVEGARDE 56	Code Activité 030313090101	Type
Janvier	55 378,10 €	Ferme
Février	55 378,10 €	Ferme
Mars	55 378,10 €	Ferme
Avril	55 378,10 €	Option
Mai	55 378,10 €	Option
Juin	55 378,10 €	Option
Juillet	55 378,10 €	Option
Août	55 378,10 €	Option
Septembre	55 378,10 €	Option
Octobre	55 378,10 €	Option
Novembre	55 378,10 €	Option
Décembre	55 378,15 €	Option
TOTAL DGF PROVISoire 2026	664 537,25 €	